

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : [REDACTED]

Le 02/10/2023



Bien : **Appartement**
Adresse : **11 place de l'Hôtel de Ville
42000 SAINT-ÉTIENNE**
Numéro de lot :
Référence Cadastreale : **BW - 88**

PROPRIETAIRE

[REDACTED]
11 place de l'Hôtel de Ville
42000 SAINT-ÉTIENNE

DEMANDEUR

SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés
17 A Rue de la Presse
42000 SAINT-ÉTIENNE

Date de visite : **26/09/2023**
Opérateur de repérage : **MICHAUD Laurent**



Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –
ERP - Accessibilité Handicapés

NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° [REDACTED]

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : **Appartement**
Nombre de pièces : **5**
Etage: **4ème**

Adresse :
11 place de l'Hôtel de Ville
42000 SAINT-ÉTIENNE

Réf. Cadastre : **BW - 88**

Bâti : **Oui** Mitoyenneté : **Oui**

Date du permis de construire : **Antérieur au 1 juillet 1997**

Date de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949**

Propriétaire : [REDACTED]

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Superficie totale :
121,40 m²

EXPOSITION AU PLOMB

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence et Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Consommations énergétiques

(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation conventionnelle : **186 kWh_{ep}/m².an**

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : **40 kg_{eqCO2}/m².an**

DIAGNOSTIC GAZ

L'installation ne comporte aucune anomalie

DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

[REDACTED] Agence Diagnostic Immobilier

1/1

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX



Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –
ERP - Accessibilité Handicapés

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES	
A.1 DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Appartement	Escalier :
Cat. du bâtiment : Habitation (Parties communes)	Bâtiment :
Nombre de Locaux : 5	Porte :
Etage : 4ème	Propriété de: [REDACTED]
Numéro de Lot :	11 place de l'Hôtel de Ville
Référence Cadastrale : BW - 88	42000 SAINT-ÉTIENNE
Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997	
Adresse : 11 place de l'Hôtel de Ville	
42000 SAINT-ÉTIENNE	
A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés	Documents fournis : Néant
Adresse : 17 A Rue de la Presse	Moyens mis à disposition : Néant
42000 SAINT-ÉTIENNE	
Qualité : Hussier	
A.3 EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : SAS V et B 17342 26.09.23 A	Date d'émission du rapport : 02/10/2023
Le repérage a été réalisé le : 26/09/2023	Accompagnateur : La famille
Par : MICHAUD Laurent	Laboratoire d'Analyses : ITGA
N° certificat de qualification : ODI/AMM/11095999	Adresse laboratoire : ARTEPARC BAT E Route de la Cote d'Azur CS 30012 13590 MEYREUIL
Date d'obtention : 30/06/2022	Numéro d'accréditation : 1-1029
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : AFNOR CERTIFICATION	Organisme d'assurance professionnelle : ALLIANZ
Date de commande : 26/09/2023	Adresse assurance : 87 rue de Richelieu 75002 PARIS - 2EME
	N° de contrat d'assurance : Z086823482
	Date de validité : 31/03/2024

[REDACTED] Agence Diagnostic Immobilier

1/12

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX	

**B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR**

Signature et Cachet de l'entreprise

Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Allée du Moulin St Paul

42480 LA FOUILLOUSE

Tél. 04.77.46.69.39

RCS 495 298 192 - APE 7120 B

Date d'établissement du rapport :

Fait à LA FOUILLOUSE le 02/10/2023

Cabinet : AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Nom du responsable : MICHAUD Laurent

Nom du diagnostiqueur : MICHAUD Laurent

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

2/12

Amiante

 Agence Diagnostic Immobilier2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX



C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
SOMMAIRE	3
CONCLUSION(S)	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	4
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	4
PROGRAMME DE REPERAGE	5
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	5
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
RAPPORTS PRECEDENTS	6
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	6
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	7
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	7
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	7
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	7
COMMENTAIRES	7
ELEMENTS D'INFORMATION	8
ANNEXE 1 – CROQUIS	9
ATTESTATION(S)	10



D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

 Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX



E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 26/09/2023

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

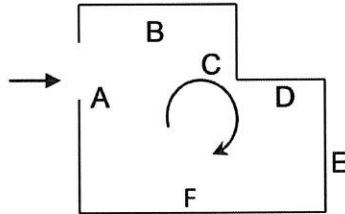
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

**LISTE DES PIÈCES VISITÉES/NON VISITÉES ET JUSTIFICATION**

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée	4ème	OUI	
2	Séjour/Cuisine	4ème	OUI	
3	Placard	4ème	OUI	
4	Couloir	4ème	OUI	
5	Chambre n°1	4ème	OUI	
6	Chambre n°2	4ème	OUI	
7	Dégagements	4ème	OUI	
8	Salle de bains/WC	4ème	OUI	
9	Chambre n°3	5ème	OUI	
10	Salle d'eau	5ème	OUI	
11	Chambre n°4	5ème	OUI	
12	Cave	1er SS	OUI	

DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

Néant

LA LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR

Néant

LA LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation			
	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement			
	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement			
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP Evaluation périodique			
	AC1 Action corrective de premier niveau			
	AC2 Action corrective de second niveau			

COMMENTAIRES

Néant



I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

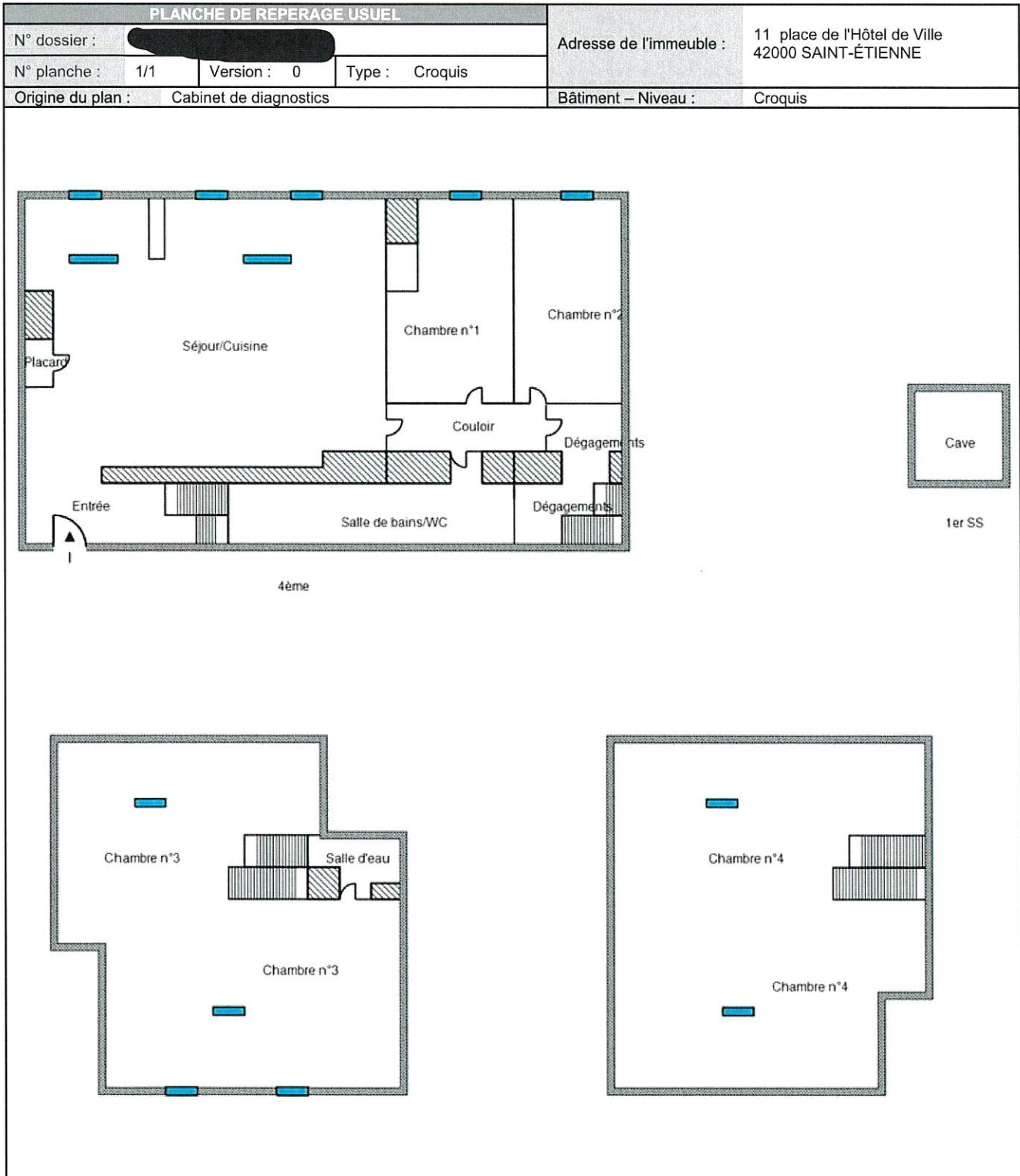
20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX



ANNEXE 1 – CROQUIS





ATTESTATION(S)



Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

**AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER
ALLEE DU MOULIN SAINT PAUL
42480 LA FOUILLOUSE**

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit sous le numéro **Z086823482**, qui a pris effet le **01/04/2012**.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

- Constat de risque d'exposition au plomb
- Diagnostic amiante, à l'exclusion de toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante,
- Etat relatif à la présence des termites
- Etat de l'installation intérieure de gaz,
- Etat des risques naturels et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat de l'installation intérieure d'électricité,
- Diagnostic d'assainissement et de repérage du radon et de la légionellose,
- Diagnostic d'immeubles en copropriété,
- Métrage des bâtiments selon la réglementation en vigueur,
- Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif
- Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif ancien ou à obtention de prêts bancaires réglementés.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, jusqu'à la prochaine échéance annuelle soit 31/03/2024 à zéro heure.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à LYON, le 28/03/2023

Pour Allianz,



Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD - Entreprise régie par le Code des Assurances - Société anonyme au capital de 991 967 200 euros
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX - 542 110 291 RCS Nanterre

10/12

Amiante

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX



Responsabilité Civile

Responsabilité Civile Exploitation	Garanties souscrites	Montants maximums garantis
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non <ul style="list-style-type: none"> - Tous dommages confondus • Faute Inexcusable : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels et immatériels consécutifs - Dommages immatériels non consécutifs..... • Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu : • Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) 	OUI OUI OUI OUI OUI	7 500 000 EUR par sinistre 1 500 000 EUR par année d'assurance 1 500 000 EUR par sinistre 500 000 EUR par sinistre 500 000 EUR par sinistre 1 500 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Civile Professionnelle	Garanties souscrites	Montants maximums garantie
<ul style="list-style-type: none"> • Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non..... • dont : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non..... - Destruction ou détérioration des documents confiés : 	OUI OUI OUI	500 000 EUR par année d'assurance et 300 000 EUR par sinistre INCLUS 100 000 EUR par sinistre
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Garantie souscrite	Montants maximums garantis
Défense devant la juridiction civile, commerciales ou administratives Défense pénale : Recours (préjudices supérieurs à 150 Eur) Frais de prévention des sinistres.....	OUI OUI OUI	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause 30 000 EUR par sinistre 50 000 EUR HT par année d'assurance 100 000 EUR par année d'assurance

Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD - Entreprise régie par le Code des Assurances - Société anonyme au capital de 991 967 200 euros
 Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX - 542 110 291 RCS Nanterre

Agence Diagnostic Immobilier

11/12

Amiante

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
 04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



12/12

Amiante

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX




Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –
ERP - Accessibilité Handicapés

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment :	Appartement	Adresse :	11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE
Nombre de Pièces :	5	Bâtiment :	
Etage :	4ème	Escalier :	
Numéro de lot :		Porte :	
Référence Cadastre :	BW - 88	Propriété de :	 11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE
		Mission effectuée le :	26/09/2023
		Date de l'ordre de mission :	26/09/2023
		N° Dossier :	SAS V et B 17342 26.09.23 C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total : 121,40 m²

(Cent vingt et un mètres carrés quarante)

Commentaires : Néant

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Entrée	4ème	5,00 m ²	1,90 m ²
Dégagements	4ème	5,05 m ²	2,30 m ²
Chambre n°3	5ème	20,70 m ²	27,80 m ²
Salle de bains/WC	4ème	6,20 m ²	0,70 m ²
Salle d'eau	5ème	2,10 m ²	0,70 m ²
Chambre n°2	4ème	11,45 m ²	2,20 m ²
Séjour/Cuisine	4ème	37,50 m ²	3,50 m ²
Chambre n°4	5ème	17,15 m ²	30,70 m ²
Placard	4ème	0,70 m ²	0,00 m ²
Couloir	4ème	5,20 m ²	0,00 m ²
Chambre n°1	4ème	10,35 m ²	1,65 m ²
Total		121,40 m²	71,45 m²

Annexes & Dépendances	Etage	Surface Hors Carrez
Cave	1er SS	3,30 m ²
Total		3,30 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Agence Diagnostic Immobilier

1/2

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX



Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER
Allée du Moulin St Paul
42480 LA FOUILLOUSE
Tél. 04 77 46 69 39
RCS 495 298 192 - APE 7120 B

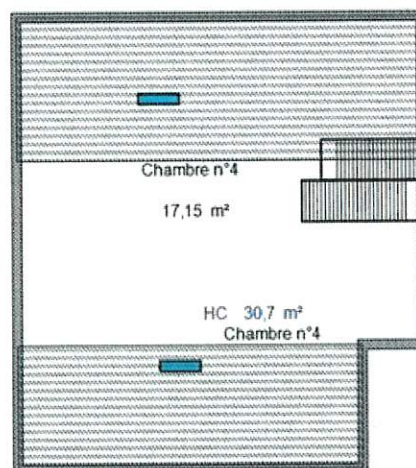
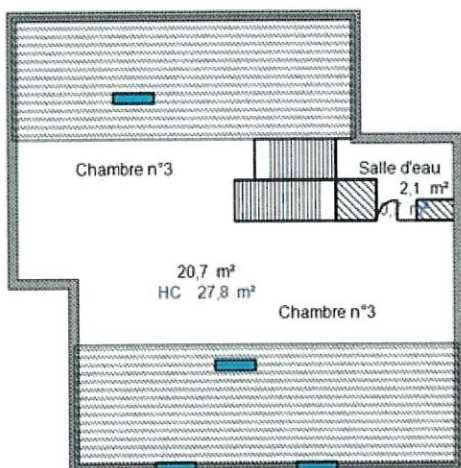
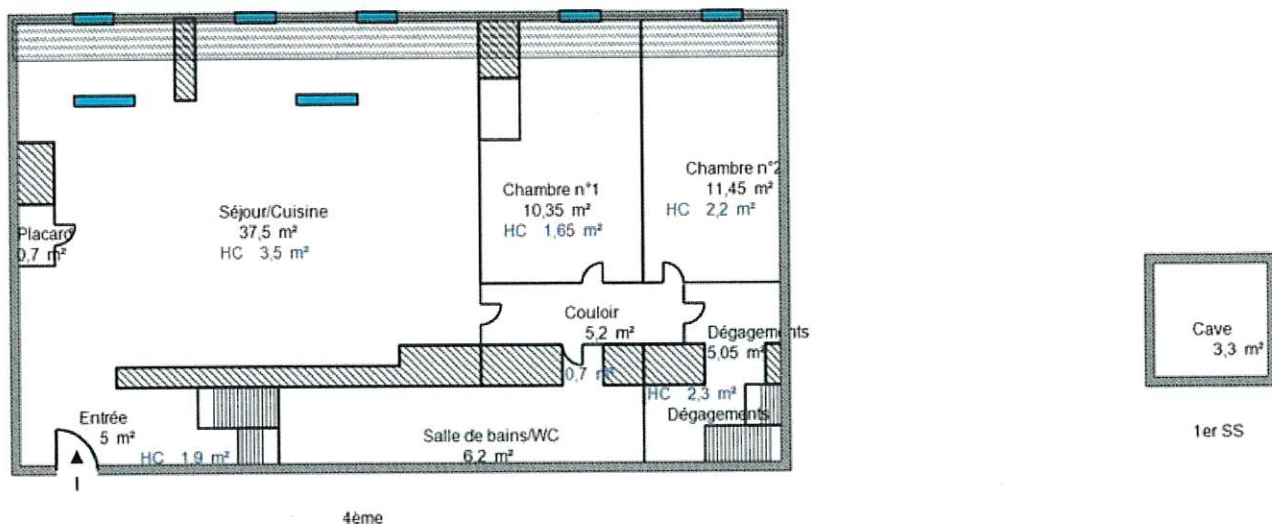
à LA FOUILLOUSE, le 02/10/2023

Nom du responsable :
MICHAUD Laurent

Le Technicien :
Laurent MICHAUD

DOCUMENTS ANNEXES

Croquis





Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –
ERP - Accessibilité Handicapés

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP					
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie</p>					
B Objet du CREP					
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente				
<input type="checkbox"/> Occupées	<input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location				
Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non					
Nombre d'enfants de moins de 6 ans :					
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble	<input type="checkbox"/> Avant travaux				
C Adresse du bien					
11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE					
D Propriétaire					
Nom : ██████████					
Adresse : 11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE					
E Commanditaire de la mission					
Nom : SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés	Adresse : 17 A Rue de la Presse 42000 SAINT-ÉTIENNE				
Qualité : Hussier					
F L'appareil à fluorescence X					
Nom du fabricant de l'appareil :Niton	Nature du radionucléide :109cd				
Modèle de l'appareil :XLP300	Date du dernier chargement de la source :24/03/2021				
N° de série : 17585	Activité de la source à cette date :850mbq				
G Dates et validité du constat					
N° Constat : SAS V et B 17342 26.09.23 P	Date du rapport : 02/10/2023				
Date du constat : 26/09/2023	Date limite de validité : 01/10/2024				
H Conclusion					
Classement des unités de diagnostic :					
Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
	Nombre %	Nombre %	Nombre %	Nombre %	Nombre %
106	6 5,66 %	93 87,74 %	6 5,66 %	0 0,00 %	1 0,94 %
Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence					
Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.					
Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.					
En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.					
I Auteur du constat					

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Agence Diagnostic Immobilier

1/20

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX



<p>Signature Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER Allée du Moulin St Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04 77 46 69 39 RCS 495 298 192 - APE 7120 B</p>	<p>Cabinet : AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER Nom du responsable : MICHAUD Laurent Nom du diagnostiqueur : MICHAUD Laurent Organisme d'assurance : ALLIANZ Police : Z086823482</p>
--	---



Agence Diagnostic Immobilier

2/20

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX	



SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES 4

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	4
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	4

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 4

L'AUTEUR DU CONSTAT	4
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	4
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	4
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	4
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	4
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	4
OCCUPATION DU BIEN	4
Liste des locaux visites	4
Liste des locaux non visites	5

METHODOLOGIE EMPLOYEE 5

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	5
STRATEGIE DE MESURAGE	5
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	6

PRESENTATION DES RESULTATS 6

CROQUIS 7

RESULTATS DES MESURES 10

COMMENTAIRES 16

LES SITUATIONS DE RISQUE 17

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	17
---	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES 17

ANNEXES 18

NOTICE D'INFORMATION	18
AUTRES DOCUMENTS	19
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	19
PLOMB DANS LES CANALISATIONS	20



1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : **MICHAUD Laurent**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LA CERTIFICATION DE PERSONNES, 7b rue de Champagne 25300 HOUTAUD**
Numéro de Certification de qualification : **146**
Date d'obtention : **04/12/2022**

2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Déclaration ASN (DGSNR) : **T420310**
Nom du titulaire : **AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER**
Date d'autorisation : **15/09/2020**

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **MICHAUD Laurent**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabricant de l'étalon : **NITON**
N° NIST de l'étalon : **P/N500-934**
Concentration : **1,04 mg/cm²**
Incertitude : **0,06 mg/cm²**

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	10/11/2016	1
En fin du CREP	187	10/11/2016	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC**
Nom du contact : **NC**
Coordonnées : **NC**

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949**
Nombre de bâtiments : **1**
Nombre de cages d'escalier : **2**
Nombre de niveaux : **2**

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **11 place de l'Hôtel de Ville
42000 SAINT-ÉTIENNE**
Type : **Appartement**
Nombre de Pièces : **5**
Référence Cadastre : **BW - 88**
Bâtiment :
Entrée/cage n° :
Etage : **4ème**
Situation sur palier :
Destination du bâtiment : **Habitation (Parties communes)**

2.7 Occupation du bien

L'occupant est
 Propriétaire
 Locataire
 Sans objet, le bien est vacant
Nom de l'occupant si différent du propriétaire :
Nom :

2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
----	-------	-------

4/20

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX



1	Entrée	4ème
2	Dégagements	4ème
3	Chambre n°3	5ème
4	Salle de bains/WC	4ème
5	Salle d'eau	5ème
6	Chambre n°2	4ème
7	Séjour/Cuisine	4ème
8	Chambre n°4	5ème
9	Placard	4ème
10	Couloir	4ème
11	Chambre n°1	4ème
12	Cave	1er SS

2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.



3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

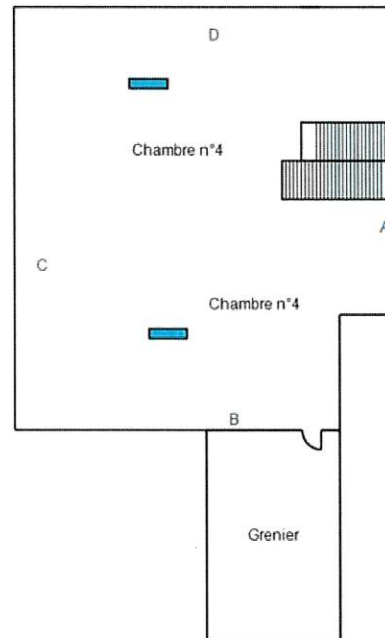
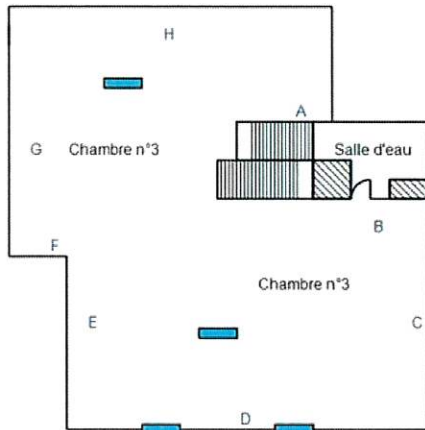
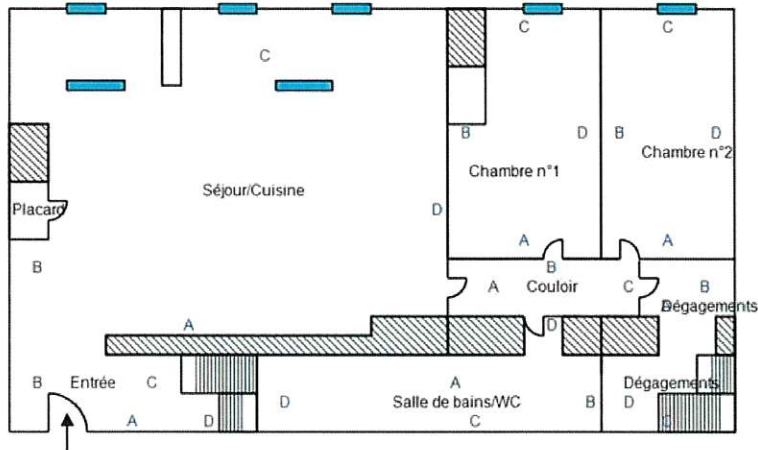
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3



5 CROQUIS

Croquis



Constat des Risques d'Exposition au Plomb

7/20

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

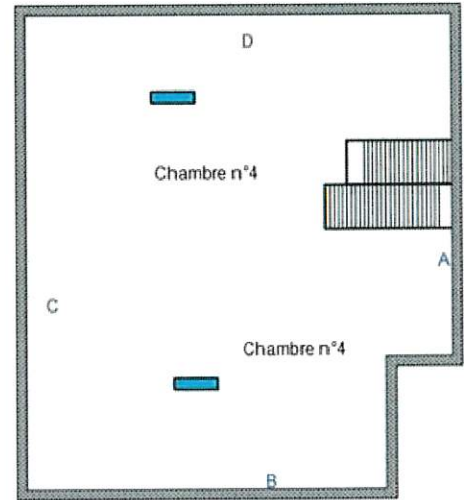
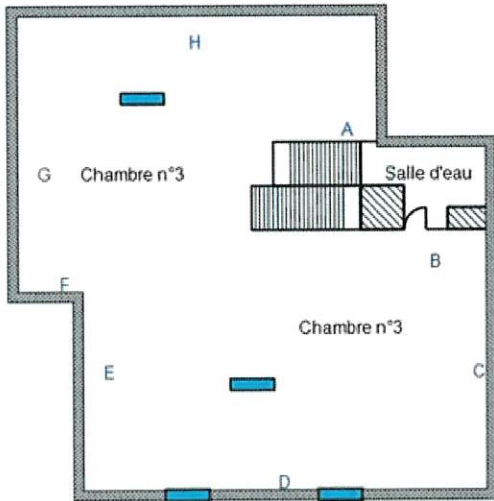
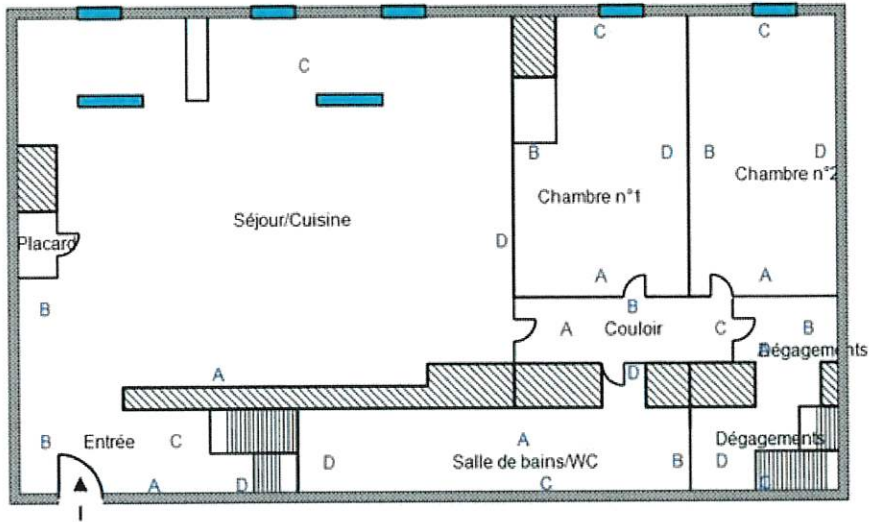
20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX



Croquis



Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

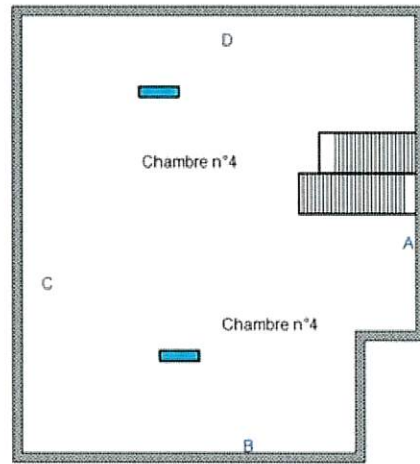
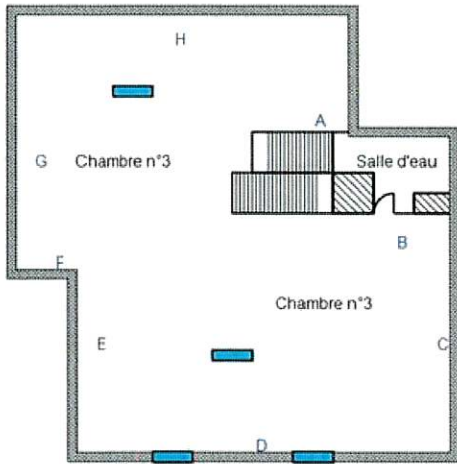
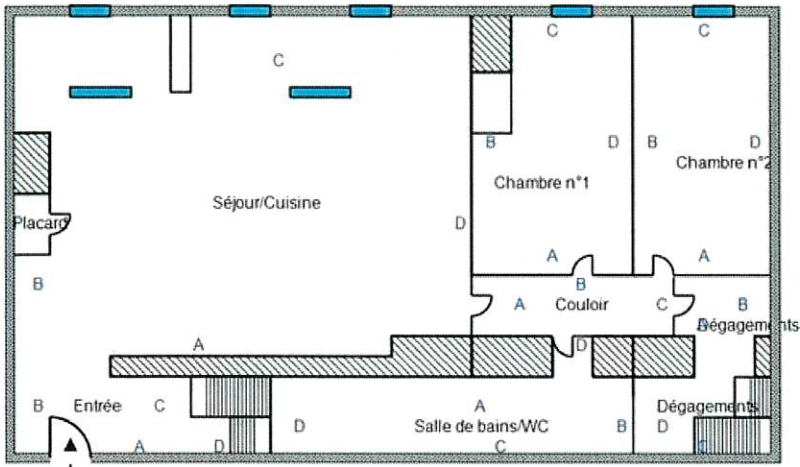
20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX



Croquis



Constat des Risques d'Exposition au Plomb

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX



6 RESULTATS DES MESURES

Local : Cave (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
188	A	Mur	Pierres	Non peint	- de 1 m	ND		0,2	0	Non peint
189	B	Mur	Pierres	Non peint	- de 1 m	ND		0,1	0	Non peint
190	C	Mur	Pierres	Non peint	- de 1 m	ND		0,6	0	Non peint
191	D	Mur	Pierres	Non peint	- de 1 m	ND		0,3	0	Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			4		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Entrée (4ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,61	0	
3					+ de 1 m	ND		0,11		
12	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,24	0	
13					+ de 1 m	ND		0,09		
14	A	Porte Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,52	0	
15					+ de 1 m	ND		0,11		
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,68	0	
5					+ de 1 m	ND		0,09		
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,23	0	
7					+ de 1 m	ND		0,48		
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,33	0	
9					+ de 1 m	ND		0,63		
10	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,28	0	
11					+ de 1 m	ND		0,09		
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			8		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Dégagements (4ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
135	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,42	0	
136					+ de 1 m	ND		0,1		
137	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
138					+ de 1 m	ND		0,5		

10/20

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
139	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,12	0	
140					+ de 1 m	ND		0,01		
141	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,69	0	
142					+ de 1 m	ND		0,6		
Nombre total d'unités de diagnostic			4	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Salle de bains/WC (4ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
143	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,45	0	
144					+ de 1 m	ND		0,1		
151	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,23	0	
152						+ de 1 m	ND			
145	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,61	0	
146					+ de 1 m	ND		0,08		
147	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,27	0	
148					+ de 1 m	ND		0,08		
149	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,27	0	
150					+ de 1 m	ND		0,05		
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Chambre n°2 (4ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
123	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
124					+ de 1 m	ND		0,01		
131	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,58	0	
132						+ de 1 m	ND			
125	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,67	0	
126					+ de 1 m	ND		0,48		
117	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,31	0	
118						+ de 1 m	ND			
119	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,64	0	
120						+ de 1 m	ND			
121	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
122						+ de 1 m	ND			
133	C	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		2,3	1	
127	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,23	0	

11/20

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
128					+ de 1 m	ND		0,2		
134	D	cheminee	Pierres	Peinture	- de 1 m	ND		9,2	1	
129	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,16	0	
130					+ de 1 m	ND		0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Séjour/Cuisine (4ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
30	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,16	0	
31					+ de 1 m	ND		0,23		
16	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,02	0	
17						+ de 1 m	ND			
22	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,22	0	
23						+ de 1 m	ND			
36	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,08	0	
37						+ de 1 m	ND			
18	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,25	0	
19						+ de 1 m	ND			
24	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
25						+ de 1 m	ND			
38	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
39						+ de 1 m	ND			
40	C	Fenêtre	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,44	0	
41						+ de 1 m	ND			
20	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,65	0	
21						+ de 1 m	ND			
26	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,01	0	
27						+ de 1 m	ND			
42	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,3	0	
43						+ de 1 m	ND			
50	C	Garde-corps G	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		5,5	1	
52	C	Garde-corpsD	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		6,1	1	
51	C	Garde-corpsM	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		2	1	
32	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
33					+ de 1 m	ND		0,06		
28	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
29					+ de 1 m	ND		0,64		

12/20

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
34	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
35					+ de 1 m	ND		0,11		
46	D	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
47					+ de 1 m	ND		0,44		
48	D	Porte Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
49					+ de 1 m	ND		0,63		
44	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,32	0	
45					+ de 1 m	ND		0,16		
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			21	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Placard (4ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
53	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
54					+ de 1 m	ND		0,59		
61	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
62					+ de 1 m	ND		0,1		
55	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
56					+ de 1 m	ND		0,53		
57	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	
58					+ de 1 m	ND		0,1		
59	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,07	0	
60					+ de 1 m	ND		0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Couloir (4ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
63	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,15	0	
64					+ de 1 m	ND		0,1		
71	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
72					+ de 1 m	ND		0,05		
73	A	Porte Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,32	0	
74					+ de 1 m	ND		0,43		
65	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,32	0	
66					+ de 1 m	ND		0,1		
75	B	Porte n°1 Dormant et	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	

13/20

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
76		ouvrant intérieurs			+ de 1 m	ND		0,05		
87	B	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,4	0	
88						+ de 1 m	ND	0,09		
77	B	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,29	0	
78						+ de 1 m	ND	0,11		
89	B	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,4	0	
90						+ de 1 m	ND	0,1		
79	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,13	0	
80						+ de 1 m	ND	0,1		
91	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,02	0	
92						+ de 1 m	ND	0,32		
81	B	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
82						+ de 1 m	ND	0,1		
93	B	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
94						+ de 1 m	ND	0,43		
67	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,63	0	
68						+ de 1 m	ND	0,24		
83	C	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,53	0	
84						+ de 1 m	ND	0,35		
95	C	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,21	0	
96						+ de 1 m	ND	0,08		
85	C	Porte n°3	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,34	0	
86						+ de 1 m	ND	0,17		
97	C	Porte n°3	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,09	0	
98						+ de 1 m	ND	0,09		
69	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,55	0	
70						+ de 1 m	ND	0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic				18	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Chambre n°1 (4ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
99	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,11	0	
100					+ de 1 m	ND		0,38		
107	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,62	0	
108						+ de 1 m	ND			
101	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,55	0	
102					+ de 1 m	ND		0,44		
116	B	Placard	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	10,2	3	
109	C	Fenêtre	Dormant et	Bois	Peinture	- de 1 m		0,19	0	

14/20

Agence Diagnostic Immobilier

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
110		ouvrant extérieurs			+ de 1 m	ND		0,04		
111	C	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,41	0	
112					+ de 1 m	ND		0,09		
113	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,33	0	
114					+ de 1 m	ND		0,44		
115	C	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	ND		1,5	1	
103	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,31	0	
104					+ de 1 m	ND		0,37		
105	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
106					+ de 1 m	ND		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	10,00 %	

Local : Chambre n°3 (5ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
153	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,37	0	
154					+ de 1 m	ND		0,24		
155	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,14	0	
156					+ de 1 m	ND		0,09		
157	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
158					+ de 1 m	ND		0,09		
	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC
	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	PVC							PVC
	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC
	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	PVC							PVC
159	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,42	0	
160					+ de 1 m	ND		0,68		
161	E	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
162					+ de 1 m	ND		0,63		
163	F	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
164					+ de 1 m	ND		0,19		
165	G	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0	
166					+ de 1 m	ND		0,11		
167	H	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,63	0	
168					+ de 1 m	ND		0,37		



Nombre total d'unités de diagnostic	12	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
-------------------------------------	----	-----------------------------	---	---------------	--------

Local : Salle d'eau (5ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
169	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,43	0	
170					+ de 1 m	ND		0,09		
177	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
178					+ de 1 m	ND		0,1		
171	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,39	0	
172					+ de 1 m	ND		0,59		
173	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,68	0	
174					+ de 1 m	ND		0,13		
175	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,17	0	
176					+ de 1 m	ND		0,24		
Nombre total d'unités de diagnostic		5		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°4 (5ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
179	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0	
180					+ de 1 m	ND		0,59		
181	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,39	0	
182					+ de 1 m	ND		0,11		
183	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,25	0	
184					+ de 1 m	ND		0,1		
185	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,27	0	
186					+ de 1 m	ND		0,08		
Nombre total d'unités de diagnostic		4		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

LEGENDE

Localisation	HG : en Haut à Gauche MG : au Milieu à Gauche BG : en Bas à Gauche	HC : en Haut au Centre C : au Centre BC : en Bas au Centre	HD : en Haut à Droite MD : au Milieu à Droite BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé EU : Etat d'usage	NV : Non visible D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES

Néant

16/20

Agence Diagnostic Immobilier

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX	



8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : Oui Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

17/20

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX



10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent

18/20

Agence Diagnostic Immobilier

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX



être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

AUTRES DOCUMENTS

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



**Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°146**

Monsieur MICHAUD Laurent

DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 04/12/2022 - Date d'expiration : 03/12/2029
Electricité Selon arrêté du 08 juillet 2008	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 17/12/2018 - Date d'expiration : 16/12/2023
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 04/12/2022 - Date d'expiration : 03/12/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 04/12/2022 - Date d'expiration : 03/12/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 05/12/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANEJAN
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www.lcp-certification.fr
Tel : 05.33.89.39.30
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022



Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX



PLOMB DANS LES CANALISATIONS

Absence de parties visibles de canalisations intérieures en plomb de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine.

Lors de la visite réalisée dans le cadre du constat de risque d'exposition au plomb, **il a été constaté la présence de canalisation en plomb pour la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine dans les locaux objets du constat.**

L'eau produite par le responsable de la distribution ne contient pas de plomb. Toutefois, sa qualité peut être dégradée lorsqu'elle a transité dans des canalisations en plomb.

Cette présence éventuelle est alors due à la dissolution dans l'eau de ce métal contenu dans les canalisations des réseaux intérieurs du bâtiment. La dissolution des métaux dans l'eau peut être augmentée par la stagnation de manière prolongée de l'eau dans les canalisations internes et la présence éventuelle d'un dispositif collectif ou individuel d'adoucissement de l'eau. De plus, les caractéristiques physico-chimiques de l'eau (notamment lorsque les eaux sont peu minéralisées et corrosives) dans les réseaux de distribution publics ou privés dans certaines communes du département de la Loire accroissent le risque de dissolution du plomb dans l'eau.

Effets du plomb sur la santé

L'ingestion de plomb est toxique, notamment lorsque les doses sont supérieures à celles définies par les normes en vigueur. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Limites de qualité réglementaires dans l'eau du robinet du consommateur en application du code de la santé publique

Plomb : la limite de qualité dans l'eau est fixée à 25 µg/l et sera de 10 µg/l à partir du 25 décembre 2013.

Vous pouvez contrôler la teneur en plomb de l'eau de consommation en faisant effectuer une analyse par un laboratoire agréé par le ministère de la santé. Dans la Loire, il s'agit :

- Du laboratoire municipal de St Etienne
2 rue Chanoine Ploton
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 04 77 92 26 00
- Du laboratoire CARSO – santé environnement et hygiène de Lyon
321 avenue Jean Jaurès
69362 LYON CEDEX 07
Tél : 04 72 76 16 16

Changement des canalisations en plomb du réseau intérieur privé de distribution d'eau

- En 2013, la limite de qualité de 10 µg/l ne pourra être respectée que si l'eau ne transite pas dans des canalisations en plomb. Un remplacement par des canalisations en matériau agréé au contact de l'eau potable sera nécessaire.
- Avant 2013, le remplacement des canalisations en plomb des réseaux intérieurs privés est recommandé dès lors que l'eau est corrosive, notamment pour les eaux peu minéralisées, en l'absence d'un traitement de reminéralisation ou de neutralisation de l'eau. Ce remplacement doit être effectué dans les meilleurs délais, si des analyses de plomb dans un échantillon d'eau prélevé en cours de journée (prélèvement réalisé dans les conditions définies par l'article 2 de l'arrêté du 31 décembre 2003 du Ministère de la Santé) relatif aux conditions d'échantillonnage pour mesurer le plomb révèlent une concentration supérieure à 25 µg/l. Les recommandations générales de consommation doivent être particulièrement suivies jusqu'à ce que les canalisations soient remplacées.
- Les collectivités responsables de la distribution ont en charge le changement des branchements publics en plomb qui sont encore en place et le traitement de reminéralisation des eaux qui le nécessitent.

Recommandations générales de consommation

Afin de limiter l'accumulation du plomb dans l'organisme, il est donc conseillé lorsque l'eau a stagné dans des canalisations en plomb (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de **n'utiliser l'eau froide du robinet** pour la boisson ou la préparation des aliments, **qu'après une période recommandée d'une à deux minutes d'écoulement**. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau. Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années 1950 pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation.

20/20

Agence Diagnostic Immobilier

Constat des Risques d'Exposition au Plomb

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX	

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2342E3283295H

établi le : 02/10/2023

valable jusqu'au : 01/10/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : 11 place de l'Hôtel de Ville, 42000 SAINT-ÉTIENNE / étage: 4ème

type de bien : Appartement

année de construction : 1949

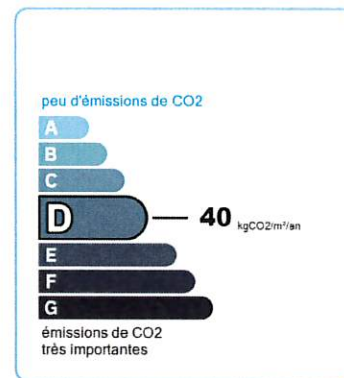
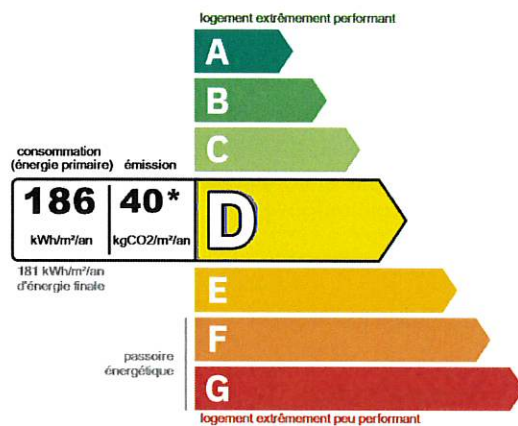
surface habitable : 121,4 m²

propriétaire : ██████████

adresse : 11 place de l'Hôtel de Ville, 42000 SAINT-ÉTIENNE

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 4917 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 25475 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 1 512 € et 2 046 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

2 Allée du Moulin Saint-Paul

42480 LA FOUILLOUSE

diagnostiqueur :

Laurent MICHAUD

tel : 04.77.46.69.39

email : contact@agence-diagnostic-immobilier.com

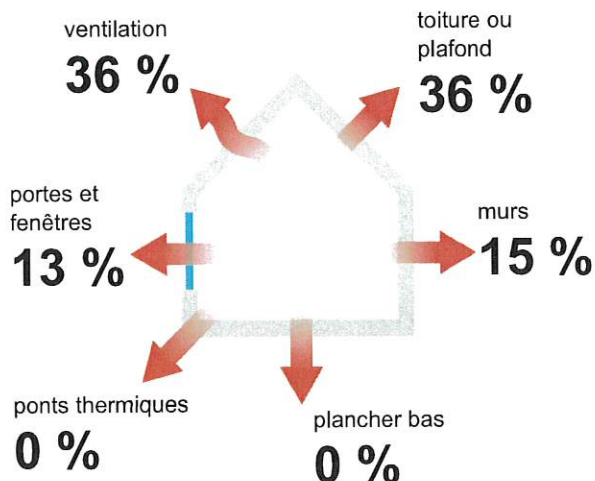
n° de certification : 146

organisme de certification : LA CERTIFICATION DE PERSONNES

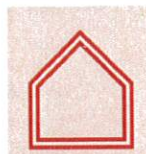
Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER
Allée du Moulin St Paul
42480 LA FOUILLOUSE
04 77 46 69 39
N° de certification : 146 - APE 7120 Z

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Agence vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE MOYENNE BONNE TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture de fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



INSUFFISANT MOYEN BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



bonne inertie du logement

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz naturel	18896 (18896 éf)	Entre 1 221€ et 1 651€	79%
eau chaude sanitaire	gaz naturel	2617 (2617 éf)	Entre 169€ et 229€	12%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	519 (226 éf)	Entre 55€ et 75€	4%
auxiliaires	électrique	633 (275 éf)	Entre 67€ et 91€	5%
énergie totale pour les usages recensés		22 665 kWh (22 014 kWh é.f.)	Entre 1 512€ et 2 046€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 139,98l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -18,4% sur votre facture **soit -264 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 139,98l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

58l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -30% sur votre facture **soit -60 € par an**

astuces






- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.




En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement


	description	isolation
 murs	Mur 2 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolé Mur 1 Est Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolé Mur 4 Est Briques pleines simples donnant sur Circulations communes, isolé	insuffisante
 plancher bas	Pas de plancher déperditif	
 toiture / plafond	Plafond 1 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Extérieur, isolé	moyenne
 toiture / plafond	Plafond 2 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Combles perdus, isolé	insuffisante
 portes et fenêtres	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage horizontal (e = 12 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage horizontal (e = 12 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 6 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 10 mm) Porte Bois Opaque pleine	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière standard Gaz naturel installation en 2015, individuel sur Radiateur
 eau chaude sanitaire	Chaudière standard Gaz naturel installation en 2015, individuel, production instantanée. Réseau non bouclé.
 ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres
 pilotage	Chaudière standard : Radiateur : sans régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance





Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.




1

Les travaux essentiels montant estimé : 1747 à 3526 €

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m ² .K/W
 ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B	

2

Les travaux à envisager montant estimé : 10747 à 18526 €

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m ² .K/W
 ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B	
 chauffage	PAC Air Eau : Installation d'une pompe à chaleur air / eau	

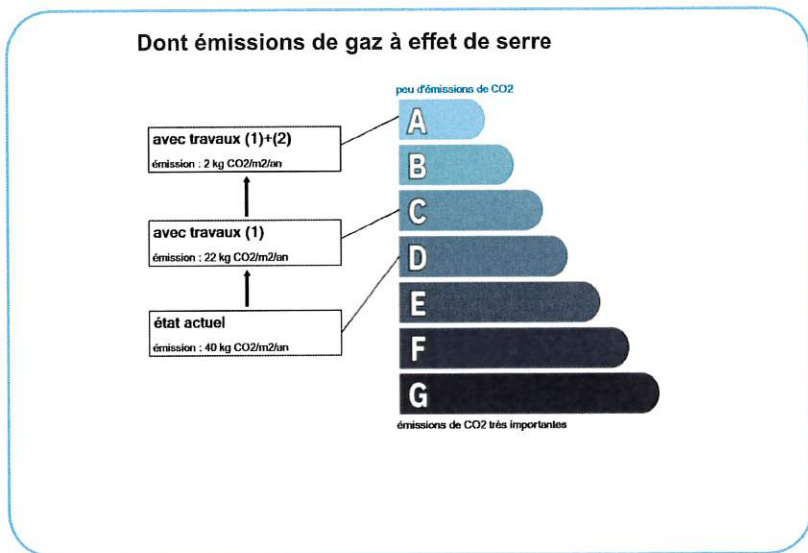
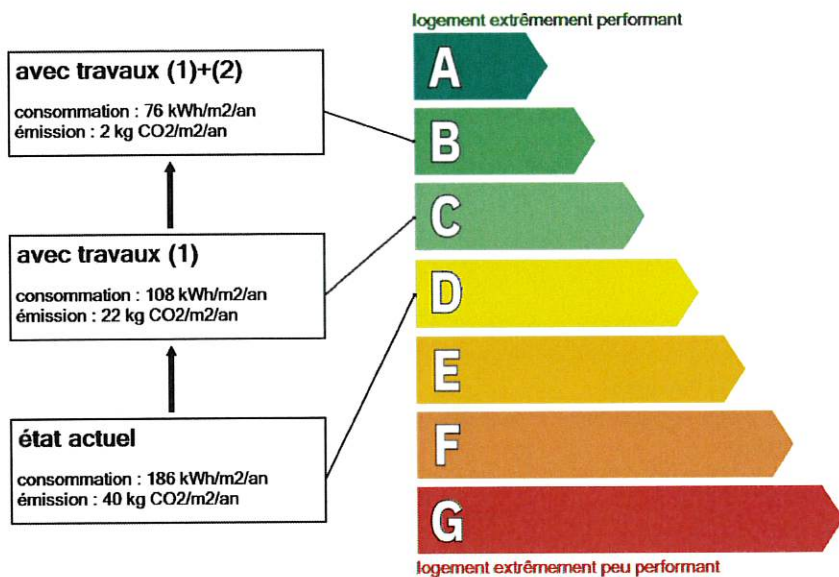
Commentaire:

Travaux à envisager:

Simulation N°2 afin d'emmener ce logement en zone de performance (A ou B) recherchée.

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



France Rénov'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : france-renov.gouv.fr/aides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LA CERTIFICATION DE PERSONNES , 7b rue de Champagne 25300 HOUTAUD

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2342E3283295H**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **BW-88**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **26/09/2023**





Numéro d'immatriculation de la copropriété:

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :










Des écarts sont possibles entre les résultats que nous obtenons par calcul avec le logiciel 3CL et les consommations réelles. Ceci peut s'expliquer par une température de chauffage différente, l'occupation ou non des locaux, le nombre d'occupants etc. dont le logiciel ne tient pas compte.

Logement en cours de rénovation, la mise en oeuvre n'est pas terminée, le résultat est aléatoire suivant la situation.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		42 - Loire
Altitude	 donnée en ligne	516
Type de bien	 observée ou mesurée	Appartement
Année de construction	 valeur estimée	1949
Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	121,4
Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	1
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2,4

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 1	Surface	 observée ou mesurée	13,08 m²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	5 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 2	Surface	 observée ou mesurée	17,93 m²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	5 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage

































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Mur 3	Surface	observée ou mesurée 5,7 m ²
	Matériau mur	observée ou mesurée Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée 55 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée Non
	Inertie	observée ou mesurée Légère
	Doublage	observée ou mesurée absence de doublage
Mur 4	Surface	observée ou mesurée 12,19 m ²
	Matériau mur	observée ou mesurée Briques pleines simples
	Epaisseur mur	observée ou mesurée 9 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée Oui
	Epaisseur isolant	observée ou mesurée 5 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée Non
	Inertie	observée ou mesurée Légère
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	observée ou mesurée 14,4 m ²
	Surface Aue	observée ou mesurée 31,5 m ²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	observée ou mesurée Non
	Doublage	observée ou mesurée absence de doublage
	Plafond 1	Surface
Type		observée ou mesurée Entre solives bois avec ou sans remplissage
Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée Oui
Epaisseur isolant		observée ou mesurée 10 cm
Inertie		observée ou mesurée Légère
Plafond 2	Surface	observée ou mesurée 63,15 m ²
	Type	observée ou mesurée Entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée Inconnue
	Inertie	observée ou mesurée Légère
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée Combles perdus
	Surface Aiu	observée ou mesurée 63,15 m ²
	Surface Aue	observée ou mesurée 80 m ²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	observée ou mesurée Non
Plancher 1	Surface	observée ou mesurée 81,45 m ²
	Type de plancher bas	observée ou mesurée Bois sur solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée Inconnue
	Inertie	observée ou mesurée Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée Local chauffé
Fenêtre 1	Surface de baies	observée ou mesurée 2,81 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée Double vitrage vertical

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	6 mm	
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non	
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air	
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui	
	Fenêtre 2	Surface de baies	observée ou mesurée	4,84 m ²
		Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
Epaisseur lame air		observée ou mesurée	12 mm	
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Oui	
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Air	
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Horizontale ($25^\circ \leq$ Inclinaison $< 75^\circ$)	
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur	
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets		observée ou mesurée	Sans	
Orientation des baies		observée ou mesurée	Ouest	
Présence de joints		observée ou mesurée	Oui	
Fenêtre 3	Surface de baies	observée ou mesurée	0,85 m ²	
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	10 mm	
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non	
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air	
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Est	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui	
Fenêtre 4	Surface de baies	observée ou mesurée	1,26 m ²	
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage horizontal	
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Air
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Horizontale ($25^\circ \leq$ Inclinaison $< 75^\circ$)
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies		observée ou mesurée	Est
Présence de joints		observée ou mesurée	Oui
Porte 1	Type de menuiserie		Bois
	Type de porte		Opaque pleine
	Surface		2,2 m ²
	Présence de joints		Non
Linéaire Fenêtre 1 Mur 2	Type de pont thermique		Menuiseries - Mur
	Type isolation		ITI
	Longueur du pont thermique		15 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		Non
Position menuiseries		Nu intérieur	
Linéaire Fenêtre 3 Mur 1	Type de pont thermique		Menuiseries - Mur
	Type isolation		ITI
	Longueur du pont thermique		5,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		Non
Position menuiseries		Nu intérieur	
Linéaire Porte 1 Mur 4	Type de pont thermique		Menuiseries - Mur
	Type isolation		ITI
	Longueur du pont thermique		5,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		Non
Position menuiseries		Nu intérieur	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Type d'installation de chauffage	🔍	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
Type générateur	🔍	observée ou mesurée	Chaudière standard
Surface chauffée	🔍	observée ou mesurée	121,4 m ²
Année d'installation	🔍	observée ou mesurée	2015
Energie utilisée	🔍	observée ou mesurée	Gaz
Présence d'une ventouse	🔍	observée ou mesurée	Non
QP0	✗	valeur par défaut	0,25 kW
Pn	🔍	observée ou mesurée	25 kW
Rpn	✗	valeur par défaut	86,8 %
Rpint	✗	valeur par défaut	84,19 %
Présence d'une veilleuse	🔍	observée ou mesurée	Non
Type émetteur	🔍	observée ou mesurée	Radiateur
Surface chauffée par émetteur	🔍	observée ou mesurée	121,4 m ²
Type de chauffage	🔍	observée ou mesurée	Central
Équipement d'intermittence	🔍	observée ou mesurée	Absent
Présence de comptage	🔍	observée ou mesurée	Non
Type générateur	🔍	observée ou mesurée	Chaudière standard
Type production ECS	🔍	observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution	🔍	observée ou mesurée	Non
Bouclage / Traçage	🔍	observée ou mesurée	Réseau non bouclé
Pièces alimentées contiguës	🔍	observée ou mesurée	Oui
Production en volume habitable	🔍	observée ou mesurée	Oui
Type de ventilation	🔍	observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres
Année installation	✗	valeur par défaut	1949
Plusieurs façades exposées	🔍	observée ou mesurée	Oui
Menuiseries avec joints	🔍	observée ou mesurée	Oui

équipements

Chaudière
standard

Ventilation



Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –
ERP - Accessibilité Handicapés

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;
Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
Vu l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

<ul style="list-style-type: none">● Localisation du ou des bâtiments Type de bâtiment : <input checked="" type="checkbox"/> appartement <input type="checkbox"/> maison individuelle	<ul style="list-style-type: none">● Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : 11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE
Nature du gaz distribué : <input checked="" type="checkbox"/> GN <input type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> Air propané ou butané	Escalier : Bâtiment : N° de logement :
Distributeur de gaz : GrDF	Etage : 4ème
Installation alimentée en gaz : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Numéro de Lot : Réf. Cadastre : BW - 88
Rapport n° : SAS V et B 17342 26.09.23 GAZ	Date du Permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

<ul style="list-style-type: none">● Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz : Nom : [REDACTED] Prénom : [REDACTED] Adresse : 11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE	
<ul style="list-style-type: none">● Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre : Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Huissier Nom / Prénom : SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés Adresse : 17 A Rue de la Presse 42000 SAINT-ÉTIENNE	
<ul style="list-style-type: none">● Titulaire du contrat de fourniture de gaz : Nom : [REDACTED] Prénom : [REDACTED] Adresse : 11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE	<input type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou <input type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur Numéro : 081934 53
Téléphone :	

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

<ul style="list-style-type: none">● Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : MICHAUD Laurent Raison sociale et nom de l'entreprise : AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER Adresse : 2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE N° Siret : 495298192	<ul style="list-style-type: none">● Désignation de la compagnie d'assurance Nom : ALLIANZ N° de police : Z086823482 Date de validité : 31/03/2024
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LA CERTIFICATION DE PERSONNES 7b rue de Champagne 25300 HOUTAUD le 04/12/2022 N° de certification : 146 Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Juillet 2022	

Agence Diagnostic Immobilier

1/3

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX



D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Appareils raccordés et CENR ⁽⁴⁾		Observations					
Genre (1)	Type (2)	Débit calorifique (L/min)		Taux de CO (ppm)			Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Théorique	Mesuré	CENR ou A.R. sans D.E.M (3)	D.E.M à l'arrêt (3)	D.E.M en marche (3)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation						
Chauffage	Raccordé	48,18					Absence de tension électrique
SAUNIER DUVAL	25,00						
	Placard - Mur C						

LEGENDE

(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur...
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
A.R.	Appareil Raccordé
D.E.M	Dispositif d'Extraction Mécanique
CENR	Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Néant

F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTROLES ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTROLES N'AYANT PAS PU ETRE REALISES

Liste des bâtiments et parties de bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs

Néant

Liste des points de contrôles n'ayant pu être réalisés

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

Attestation de contrôle de moins d'un an de la **vacuité des conduits de fumées** non présentée.

Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.

Le conduit de raccordement **n'est pas visitable**

Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Le contrôle apparent de l'étanchéité de l'installation n'a pas été réalisé par lecture de débit mais certains raccords ont été vérifiés à l'aide d'un produit moussant.



H CONCLUSION

- L'installation ne comporte **aucune anomalie**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **A1** qui devront être réparées **ultérieurement**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **A2** qui devront être réparées **dans les meilleurs délais**.
- L'installation **comporte des anomalies** de type **DGI** qui devront être réparées **avant remise en service**.
Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
- L'installation comporte **une anomalie 32c** qui devra faire l'objet d'un **traitement particulier** par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

I EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Fermeture totale** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou **Fermeture partielle** avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par _____ des informations suivantes :
 - Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie.

J EN CAS D'ANOMALIE 32c : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Transmission au Distributeur de gaz par _____ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « **fiche informative distributeur de gaz** » remplie

K SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

<p>Signature / cachet de l'entreprise</p> <p>Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER Allée du Moulin St Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04 77 48 69 39 RCS 495 288 192 - APE 7110 B</p>	<p>Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz</p> <p>Visite effectuée le : 26/09/2023</p> <p>Fait à LA FOUILLOUSE le 02/10/2023</p> <p>Rapport n° : SAS V et B 17342 26.09.23 GAZ</p> <p>Date de fin de validité : 01/10/2026</p> <p>Nom / Prénom du responsable : MICHAUD Laurent</p> <p>Nom / Prénom de l'opérateur : MICHAUD Laurent</p>
---	--

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Etat de l'installation intérieure de GAZ



Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –
ERP - Accessibilité Handicapés

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ Localisation du ou des immeubles bâti(s) Type d'immeuble : **Appartement**
Département : **LOIRE**
Commune : **SAINT-ÉTIENNE (42000)**
Adresse : **11 place de l'Hôtel de Ville**
Lieu-dit / immeuble :
Réf. Cadastre : **BW - 88**
▪ Désignation et situation du lot de (co)propriété : Rapport n° : **SAS V et B 17342 26.09.23 ELEC**
Etage : **4ème**
Distributeur d'électricité : **Enedis**
Date de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949**
Année de l'installation :
La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ Identité du donneur d'ordre
Nom / Prénom : **AURALAW Huissiers de Justice Associés**
Tél. : / **04 77 32 52 01** Email : **contact@auralaw.fr**
Adresse : **17 A Rue de la Presse 42000 SAINT-ÉTIENNE**
▪ Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :
Autre le cas échéant (préciser) **Hussier**
▪ Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :
[REDACTED] place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ Identité de l'opérateur :
Nom : **MICHAUD**
Prénom : **Laurent**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER**
Adresse : **2 Allée du Moulin Saint-Paul**
42480 LA FOUILLOUSE
N° Siret : **495298192**
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ**
N° de police : **Z086823482** date de validité : **31/03/2024**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **LA CERTIFICATION DE PERSONNES**, le 04/12/2022, jusqu'au 16/12/2023
N° de certification : **146**

[REDACTED] Agence Diagnostic Immobilier

1/11

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX

**4****RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE**

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5**CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES**

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.1.3 a)	Il n'existe pas de dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE à l'origine de (ou de chaque) l'installation électrique.		Travaux en cours, éléments non installés.

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.2.3.1 a)	Il n'existe aucun dispositif différentiel.		Travaux en cours, éléments non installés.
B.2.3.1 c)	L'ensemble de l'installation électrique n'est pas protégé par au moins un dispositif de protection différentielle.		Travaux en cours, éléments non installés.

2/11

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX



N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.3.3.2 a)	Il n'existe pas de CONDUCTEUR DE TERRE.		Travaux en cours, éléments non installés.
B.3.3.5 c)	Les éléments constituant le CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION ne sont pas appropriés (utilisation de CANALISATIONS métalliques de liquides, de gaz, ou de conditionnement d'air).		Travaux en cours, éléments non installés.
B.3.3.6 b)	Au moins un élément conducteur tel que CANALISATIONS métalliques de liquides, de gaz ou de conditionnement d'air est utilisé comme CONDUCTEUR DE PROTECTION.		Travaux en cours, éléments non installés.

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.4.3 a1)	Au moins un CIRCUIT n'est pas protégé, à son origine, contre les surcharges et les courts-circuits.		Travaux en cours, éléments non installés.

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.		Travaux en cours, éléments non installés.

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		Jonction sous tension (risque de contact direct)
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.		Jonction sous tension (risque de contact direct)
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.		conducteur sous tension (risque de contact direct)

3/11

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX	



6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.		Conducteur actif ou alimentation d'un ou de plusieurs circuits non protégés mécaniquement

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Sans objet

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (*) *Avertissement:* la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

Néant

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.1 b)	Élément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	Créer une nouvelle terre avec piquet, barrette, conducteur de terre appropriés
B.3.3.1 d)	Valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s).	Absent
B.3.3.4 a)	CONNEXION assurée des ELEMENTS CONDUCTEURS de la structure porteuse et des CANALISATIONS métalliques à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale (résistance de continuité ≤ 2 ohms).	Absence de tableau
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS	

4/11

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX



N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
	visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	
B.3.3.6 a1)	Tous les socles de prises de courant comportent un contact de terre.	
B.3.3.6 a2)	Tous les socles de prises de courant comportant un contact de terre sont reliés à la terre.	
B.3.3.6 a3)	Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre.	
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des CONDUCTEURS DE PROTECTION.	
B.3.3.6.1	MESURE COMPENSATOIRE correctement mise en oeuvre dans le cas de socles de prises de courant ou d'autres CIRCUITS non reliés à la terre.	
B.11 a1)	Ensemble de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
B.11 a2)	Une partie seulement de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
B.11 a3)	Aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
B.11 b1)	Ensemble des socles de prise de courant du type à obturateur.	
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.	
B.11 c1)	Ensemble des socles de prise de courant avec un puits de 15mm.	
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant n'a pas un puits de 15mm.	

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482 ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX	



(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

- Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété.
- La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété
- L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution.



8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<u>Appareil général de commande et de protection</u>
Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d' urgence , en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
<u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u>
Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u>
Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u>
Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
<u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u>
Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u>
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u>
Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u>
Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u>
Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u>
Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

7/11

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX	



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **26/09/2023**
Date de fin de validité : **01/10/2026**
Etat rédigé à **LA FOUILLOUSE** Le **02/10/2023**
Nom : **MICHAUD** Prénom : **Laurent**

Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER
Allée du Moulin St Paul
42480 LA FOUILLOUSE
Tél. 04 77 46 69 39
RCS 495 298 192 - APE 7120 B

ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.1.3 a)



<u>Description :</u>	Il n'existe pas de dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE à l'origine de (ou de chaque) l'installation électrique.
<u>Observation(s)</u>	Travaux en cours, éléments non installés.
<u>Localisation :</u>	

Point de contrôle N° B.5.3 a



<u>Description :</u>	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.
<u>Observation(s)</u>	Travaux en cours, éléments non installés.
<u>Localisation :</u>	

Point de contrôle N° B.7.3 a)

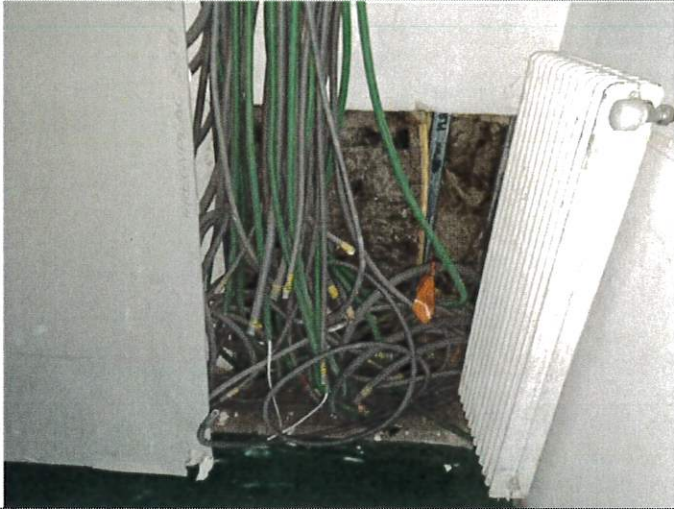



<u>Description :</u>	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
<u>Observation(s)</u>	Jonction sous tension (risque de contact direct)
<u>Localisation :</u>	

Point de contrôle N° B.7.3 d)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	Jonction sous tension (risque de contact direct)
<u>Localisation :</u>	

Point de contrôle N° B.7.3 e)	
	
<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	conducteur sous tension (risque de contact direct)
<u>Localisation :</u>	

Point de contrôle N° B.8.3 e)	
	
<u>Description :</u>	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.
<u>Observation(s)</u>	Conducteur actif ou alimentation d ' un ou de plusieurs circuit non protégés mécaniquement
<u>Localisation :</u>	

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état. Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 152.DDPP.2011

du 02/05/2011

mis à jour le 28/11/2017

Parcelle : BW - 88

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee

commune

11 place de l'Hôtel de Ville

42000

SAINT-ÉTIENNE

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

1 oui

non

prescrit

anticipé

approuvé

date 08/11/2017

1 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanche

cyclone

mouvement de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

Néant

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

Néant

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

2 oui

non

2 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui

non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

3 oui

non

prescrit

anticipé

approuvé

date

3 Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain

autres

Néant

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

Néant

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

4 oui

non

4 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui

non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

5 oui

non

5 Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé

oui

non

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

Néant

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui

non

> L'immeuble est situé en zone de prescription

6 oui

non

6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui

non

6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels

oui

non

l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1

zone 2

zone 3

zone 4

zone 5

très faible

faible

modérée

moyenne

forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon :

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon

Significatif - Zone 3

Faible avec facteur de transfert - Zone 2

Faible - Zone 1

Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

NC *

oui

non

* Pas d'arrêté préfectoral disponible à ce jour

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T (catastrophe naturelle minière ou technologique)

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

oui

non

Vendeur / Bailleur

AURALAW Huissiers de Justice Associés

Acquéreur / Locataire

Date / Lieu

à LA FOUILLOUSE

le 02/10/2023

Qui, quand et comment remplir l'état des risques et pollutions ?

Quelles sont les personnes concernées ?

- Au terme des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 et R.125-23 à 27 du Code de l'environnement, les acquéreurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, des risques et des pollutions auxquels ce bien est exposé.

Un état des risques et pollutions, fondé sur les informations transmises par le Préfet de département, doit être en annexe de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente de ce bien immobilier qu'il soit bâti ou non bâti.

Quand faut-il établir un état des risques et pollutions ?

- L'état des risques et pollutions est obligatoire lors de toute transaction immobilière en annexe de tout type de contrat de location écrit, de réservation d'un bien en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente.

Quel est le champ d'application de cette obligation ?

- Cette obligation d'information s'applique dans chacune des communes dont la liste est arrêtée par le Préfet du département, pour les biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés :

1. dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques ayant fait l'objet d'une approbation par le Préfet ;
2. dans une zone exposée aux risques délimitée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou des risques miniers résiduels approuvé par le Préfet ou dont certaines dispositions ont été rendues immédiatement opposables en application de l'article L. 562-2 du Code de l'environnement ;
3. dans le périmètre mis à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques, d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou de risques miniers résiduels prescrit par le Préfet ;
4. dans une des zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5 mentionnées par les articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement ;
5. dans un secteur d'information sur les sols ;
6. dans une commune à potentiel radon de niveau 3.

NB : Le terme bien immobilier s'applique à toute construction individuelle ou collective, à tout terrain, parcelle ou ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision.

Quels sont les documents de référence ?

- Pour chaque commune concernée, le préfet du département arrête :
 - la liste des terrains présentant une pollution ;
 - la liste des risques à prendre en compte ;
 - la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.
- L'arrêté préfectoral comporte en annexe, pour chaque commune concernée :
 1. la note de présentation du ou des plans de prévention ainsi que des secteurs concernés, excepté pour les plans de prévention des risques technologiques ;
 2. un ou plusieurs extraits des documents graphiques permettant de délimiter les secteurs d'information sur les sols, les zones exposées aux risques pris en compte, de préciser leur nature et, dans la mesure du possible, leur intensité dans chacune des zones ou périmètres délimités ;
 3. le règlement des plans de prévention des risques définissant notamment les prescriptions et obligations ;
 4. le zonage réglementaire de sismicité : 2, 3, 4 ou 5 défini par décret ;
 5. le zonage réglementaire à potentiel radon défini par décret.

Où consulter ces documents ?

- Le préfet adresse copie de l'arrêté au maire de chaque commune intéressée et à la chambre départementale des notaires.
- L'arrêté est affiché réglementairement en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.
- Un avis de publication de l'arrêté est inséré dans un journal diffusé dans le département.
- Les arrêtés sont mis à jour :
 - lors de la prescription d'un nouveau plan de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques, de modifications relatives à la sismicité ou au potentiel radon et lors de la révision annuelle des secteurs d'information sur les sols ;
 - lors de l'entrée en vigueur d'un arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou miniers résiduels, ou approuvant un plan de prévention des risques ou approuvant la révision d'un de ces plans ;
 - lorsque des informations nouvelles portées à la connaissance du préfet permettent de modifier l'appréciation de la sismicité locale, du potentiel radon, des secteurs d'information sur les sols, de la nature ou de l'intensité des risques auxquels se trouve exposée tout ou partie d'une commune.
- Les documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés en mairie des communes concernées ainsi qu'à la préfecture et dans les sous-préfectures du département où est situé le bien mis en vente ou en location. Ils sont directement consultables sur Internet à partir du site de la préfecture de département.

Qui établit l'état des risques et pollutions ?

- L'état des risques et pollutions est établi directement par le vendeur ou le bailleur, le cas échéant avec l'aide d'un professionnel qui intervient dans la vente ou la location du bien.
- Il doit être établi moins de six mois avant la date de conclusion de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente du bien immobilier auquel il est annexé.
- Il est valable pour la totalité de la durée du contrat et de son éventuelle reconduction. En cas de co-location, il est fourni à chaque signataire lors de sa première entrée dans les lieux. Le cas échéant, il est actualisé en cas d'une entrée différée d'un des co-locataires .

Quelles informations doivent figurer ?

- L'état des risques et pollutions mentionne la sismicité, le potentiel radon, l'inscription dans un secteur d'information sur les sols et les risques naturels, miniers ou technologiques pris en compte dans le ou les plans de prévention prescrits, appliqués par anticipation ou approuvés.
- Il mentionne si l'information relative à l'indemnisation post catastrophes et/ou celles spécifiques aux biens en dehors des logements, est mentionnée dans le contrat de vente ou de location.
- Il mentionne aussi la réalisation ou non des travaux prescrits vis-à-vis de l'immeuble par le règlement du plan de prévention des risques approuvé.
- Il est accompagné des extraits des documents graphiques de référence permettant de localiser le bien au regard des secteurs d'information des sols et des zonages réglementaires vis-à-vis des risques.
- Pour les biens autres que les logements concernés par un plan de prévention des risques technologiques, il est accompagné, en application de l'article R.125-26 et lorsque celle-ci a été reçue par le vendeur ou le bailleur, de l'information sur le type de risques auxquels le bien est soumis, ainsi que la gravité, la probabilité et la cinétique de ces risques.

Comment remplir l'état des risques et pollutions ?

- Il faut d'une part reporter au bien, les informations contenues dans l'arrêté préfectoral et dans les documents de référence et d'autre part, le compléter des cartographies et des informations propres à l'immeuble : sinistres indemnisés, prescription et réalisation de travaux.

Faut-il conserver une copie de l'état des risques et pollutions ?

- Le vendeur ou le bailleur doit conserver une copie de l'état des risques et pollutions, daté et visé par l'acquéreur ou le locataire, pour être en mesure de prouver qu'il a bien été remis lors de la signature du contrat de vente ou du bail.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

11 Place de l'Hôtel de Ville 42000 ST ETIENNE

BW 88

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 25/09/2023

Valide jusqu'au : 25/03/2024

N° de commande : 449854

Adresse : 11 Place de l'Hôtel de Ville 42000 ST ETIENNE

Cadastre :

42218 000 BW 88

Commune : ST ETIENNE

Code postal : 42000

Code insee : 42218

Lat/Long : 45.438790100000006 , 4.388289478662227

Vendeur ou Bailleur :

Acquéreur ou locataire :



RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

Réglementaire

RADON Niveau 3

Fiche Radon

SEISME Niveau 2

Fiche seisme

ENSA/PEB Aucun

Recul du trait de côte Non concerné

Informatif : ERPS

BASOL 0

BASIAS 132

ICPE 47

Sols Argileux Faible (*)

(*) Etude géotechnique du sol non requise (Loi ELAN, Article 68)

Risque naturel Risques naturels	<p>[Prescrit] Le 20/10/2009 : Risques naturels Risques naturels ONDAINE</p> <p>[Approuvé] Le 29/11/2005 : Risques naturels Risques naturels FURAN</p>
Exposition	BW 88 NON
Risque naturel Inondation	<p>[Prescrit] Le 20/10/2009 : Inondation Par ruissellement et coulée de boue ONDAINE</p> <p>[Prescrit] Le 20/10/2009 : Inondation Inondation ONDAINE</p> <p>[Prescrit] Le 20/10/2009 : Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau ONDAINE</p> <p>[Approuvé] Le 29/11/2005 : Inondation Par ruissellement et coulée de boue FURAN</p> <p>[Approuvé] Le 29/11/2005 : Inondation Inondation FURAN</p> <p>[Approuvé] Le 29/11/2005 : Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau FURAN</p> <p>[Approuvé] Le 08/11/2017 : Inondation Par ruissellement et coulée de boue GER</p> <p>[Approuvé] Le 08/11/2017 : Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau GER</p>
Exposition	BW 88 OUI
Risque minier Mouvements de terrains miniers	<p>[Approuvé] Le 05/02/2018 : Mouvements de terrains miniers Effondrements localisés ST ETIENNE</p> <p>[Approuvé] Le 11/07/2018 : Mouvements de terrains miniers Effondrements localisés ONDAINE</p> <p>[Approuvé] Le 05/02/2018 : Mouvements de terrains miniers Tassements ST ETIENNE</p> <p>[Approuvé] Le 11/07/2018 : Mouvements de terrains miniers Tassements ONDAINE</p> <p>[Approuvé] Le 05/02/2018 : Mouvements de terrains miniers Glissements ou mouvements de pente ST ETIENNE</p> <p>[Approuvé] Le 11/07/2018 : Mouvements de terrains miniers Glissements ou mouvements de pente ONDAINE</p>
Exposition	BW 88 NON
Risque technologique	Aucun plan de prévention des risques technologique recensé sur cette commune

**INFORMATIONS
LEGALES**

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/VPDSB>

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : georisques.gouv.fr (article R.125-25)

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Adresse ou parcelles	Code postal ou Insee	Commune
11 Place de l'Hôtel de Ville 42000 ST ETIENNE	42000	ST ETIENNE

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR N				Oui	X	Non
Prescrit	Anticipé	Approuvé	X	Date	08/11/2017	
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :						
inondation	X	crue torrentielle	X	remontée de nappe		avalanches
cyclone		mouvements de terrain		sécheresse géotechnique		feux de forêt
séisme		volcan		autres		
Extraits des documents de référence -> Cf. cartographies ci dessous						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN				Oui		Non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés				Oui		Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M				Oui	Non	X
prescrit	anticipé	approuvé		date		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :						
		mouvements de terrain		autres		
Extraits des documents de référence -> Cf. cartographies ci dessous						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM				Oui		Non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés				Oui		Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé				Oui	Non	X
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :						
Effet toxique	Effet thermique			Effet de surpression		
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé				Oui	Non	X
Extraits des documents de référence -> Cf. cartographies ci dessous						
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement				Oui		Non
L'immeuble est situé en zone de prescription				Oui		Non
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés				Oui		Non
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location				Oui		Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en						
zone 1 Très faible	zone 2 Faible	X	zone 3 Modérée	zone 4 Moyenne	zone 5 Forte	

INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)	Oui		Non	X
--	-----	--	-----	---

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3	Oui	X	Non
--	-----	---	-----

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente	Oui		Non
---	-----	--	-----

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UNE ZONE EXPOSÉE AU RECOUL DU TRAIT DE CÔTE (ZERTC)

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte	N/C*	à l'horizon de 30 ans	à l'horizon entre 30 et 100 ans	Non	X
--	------	-----------------------	---------------------------------	-----	---

Vendeur ou Bailleur	Date / Lieu	Acquéreur ou Locataire
	25/09/2023 / ST ETIENNE	

Etat des risques, pollutions et sols - en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement - MTECT / DGPR avril 2023

ETAT DES NUISANCES SONORES AERIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	-	du	Mis à jour le
2. Adresse		Code postal ou Insee	Commune
	11 Place de l'Hôtel de Ville 42000 ST ETIENNE	42000	ST ETIENNE

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB	Oui	Non	X
Si oui, nom de l'aérodrome :			
	Révisé	Approuvé	Date
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation	Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés	Oui	Non	

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON Aucun	X	zone A ¹ Très forte	zone B ² Forte	zone C ³ modérée	zone D ⁴ Faible
--------------	---	-----------------------------------	------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

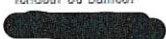
¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)
² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)
³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)
⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater vices A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRESENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
 peut être consulté à la mairie de la commune de : ST ETIENNE
 où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur	Date / Lieu	Acquéreur ou Locataire
	25/09/2023 / ST ETIENNE	

information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

INONDATION



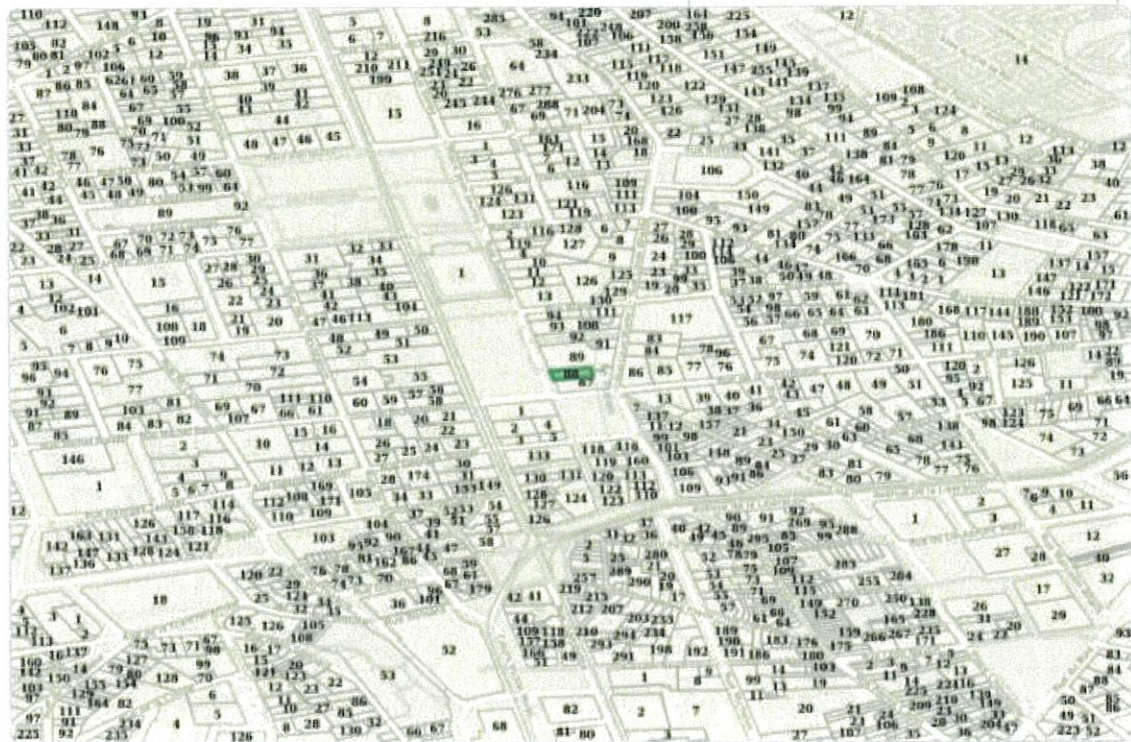
Zone de risque

MOUVEMENTS DE TERRAINS MINERS



Mines

MOUVEMENT DE TERRAIN (SOLS ARGILEUX)



Faible

RADON



Niveau 3

SÉISME

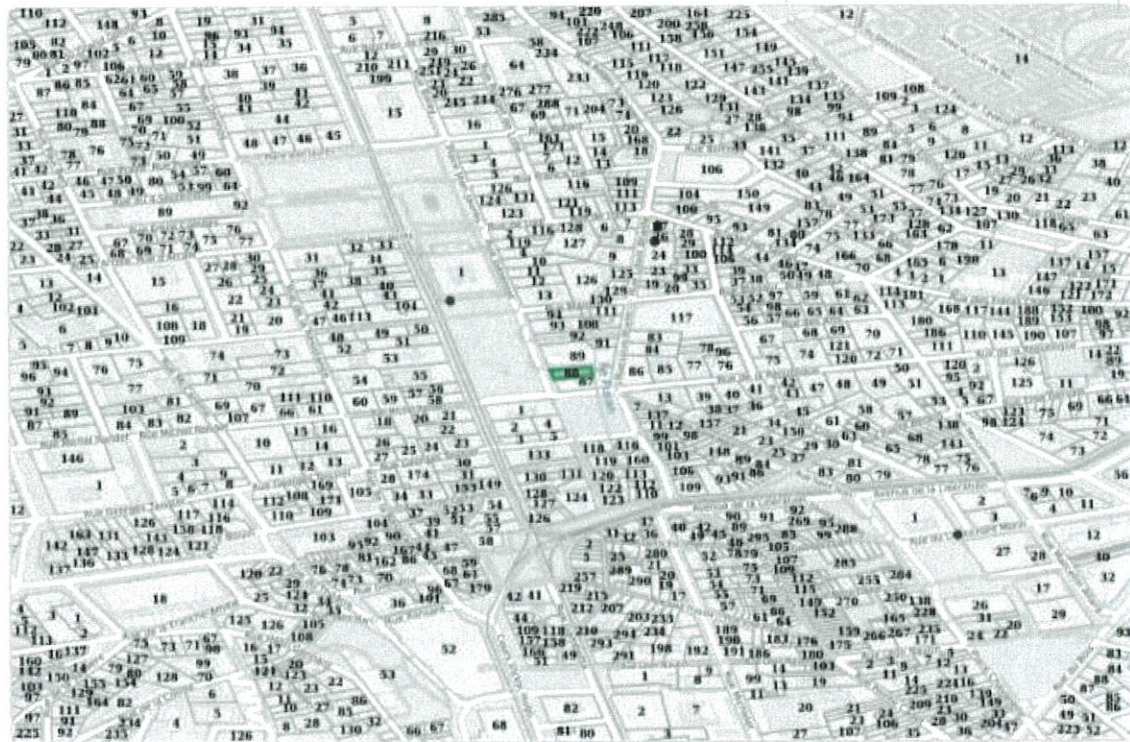


2 - Faible

BA SOL-BASIAS

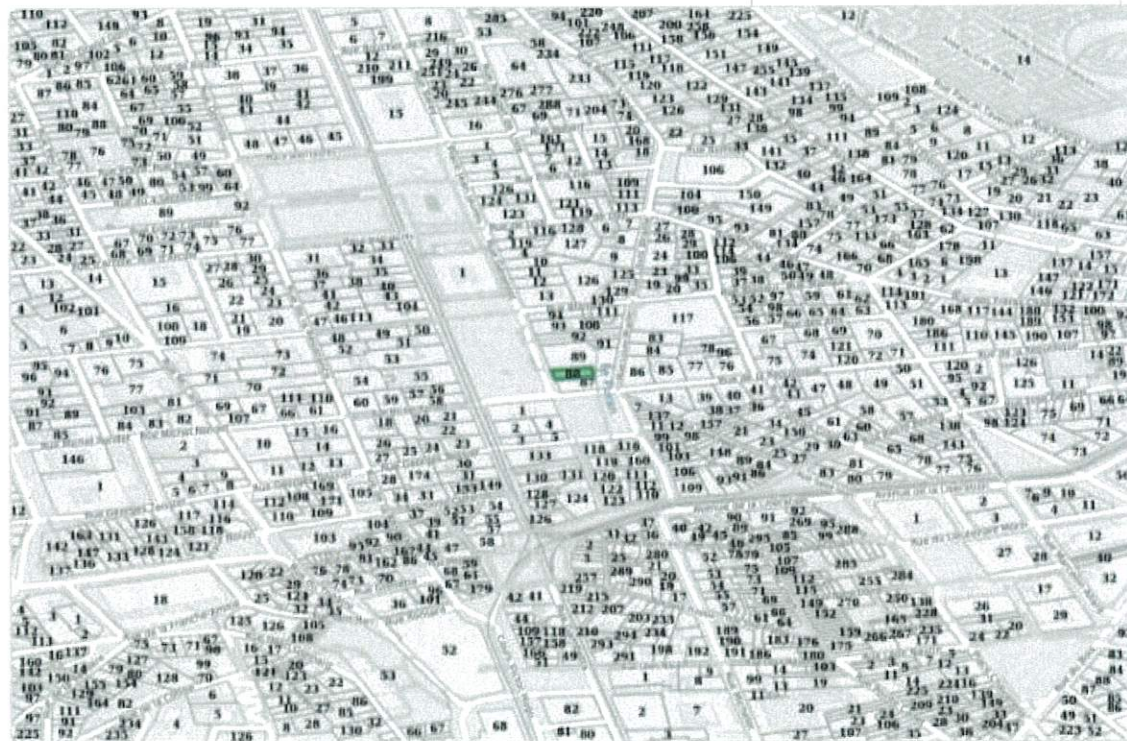


Basias

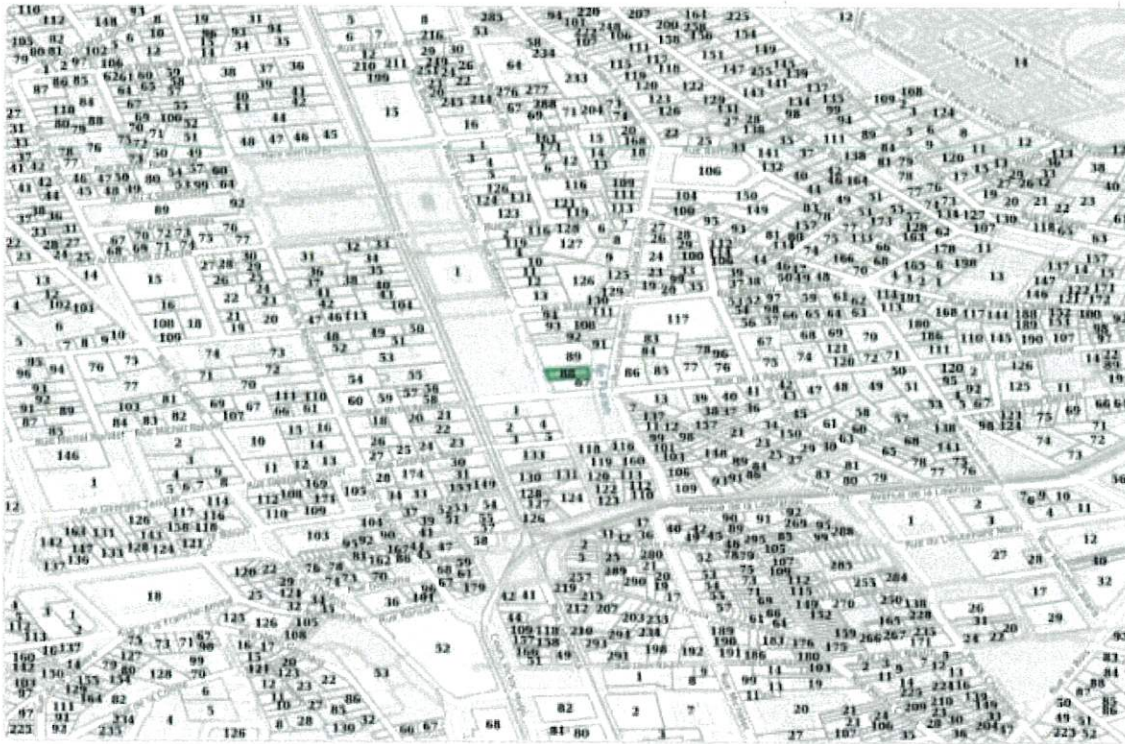


● ICPE

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)



Non concerné



Non concerné

Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

Base de données des sites Industriels et Activités de Services

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
-	Sté LAVOMATIC Station de blanchissage automatique	6 mètres
-	EDF. anc. Cie Electrique de la Loire et du Centre Desserte d'essence	93 mètres
-	Sté des Drogeries du Centre Station service	96 mètres
-	"Vitaneuf Pressing" (M. RINGER) Pressing	116 mètres
-	M. VERCHERA Jean Louis Fabrique d'allumettes	122 mètres
-	MOUSY Ferblantier lampiste	129 mètres
-	M. CROUZET F. Atelier de peinture au pistolet	138 mètres
-	MM. DOLOMBET et Cie Station service privé	141 mètres
-	J.B. COURGUE Fonderie et ajustage de métaux	144 mètres
-	M. HIRSCH Imprimerie, production de vapeur.	152 mètres
-	MM. BLANC et DURAND, anc. SARL THOLLOUSE et Cie Fabrication d'enseignes	156 mètres
-	M. BRETET Atelier de teinturerie et dégraisseur	158 mètres
-	M. FERRIN Fabrication d'appareil à gaz, forge, fonderie de cuivre, bronze et fonte	160 mètres
-	M. BEAULIEU Lampiste avec dépôt de lucioles	161 mètres
-	Mairie de Saint Etienne Centrale de conditionnement d'air pour la Mairie	164 mètres
-	M. BENNEVENT (ou BENEVENT) Imprimerie	168 mètres
-	M. Urbain BALAY Imprimeur	168 mètres
-	SARL JB HUYERT Père et Fils DLI	170 mètres
-	M. MAY et Cie Station service	171 mètres
-	Mme veuve BARLET Bénédicta Pressing	173 mètres
-	M. BOYER Menuiserie	176 mètres
-	M. MENARD Imprimerie	177 mètres
-	GIPHON Imprimerie	180 mètres
-	M. CHENET (Chénet) Station-service dans le parking de l'Hôtel du Cheval Noir	183 mètres
-	J-B CERRAT Ferblantier lampiste	184 mètres
-	Stanislas WOJCIECHOWSKI (Anciennement Noël CHUCLE) Garage	188 mètres

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
-	SA des Laveries "libre-service" Stéphanoises (M. François DORON) Laverie et pressing	188 mètres
-	SARL "Pressing du Forez" (Mme Eliane GASTEL, anc. ?) Pressing	191 mètres
-	M. Germain NEYRET Station service	193 mètres
-	Mme veuve THEOLIER (ou Théolier) - "Le mémorial de La Loire" Imprimerie de journaux	199 mètres
-	M. François NUBLAT Imprimeur	199 mètres
-	Ets Marius VAZILLE Travail du papier	200 mètres
-	Mme Janine GARRAUD Pressing, stockage de gaz	203 mètres
-	Sté Automobile du Centre, anc. Cie des Automobiles du Centre - GATTY et Cie, anc. Sté des Comptoirs Commerciaux du Forez (BOURRN) Garage avec station-service	211 mètres
-	M. Charles STRIBICK Dépôt de liquides inflammables	213 mètres
-	SARL Auto-Rarengo-Sport Réparations et entretiens de véhicules	215 mètres
-	M. MONPLOT Louis Garage automobile	217 mètres
-	Mme Veuve BLACET Fils cadet Fonderie de cuivre	227 mètres
-	M. VENET Station service et garage	234 mètres
-	M. Claudius GUERIN Teinturerie	235 mètres
-	M. Michel JOSSEAUME Laverie automatique	236 mètres
-	Garage Moderne Franco-Suisse, anc. MM BLANCHARD et SOULIER Garage auto et station service	240 mètres
-	Sté BALOUZET - BROSSY et Cie DLI	240 mètres
-	M. PERROT ((Aimé Fils)) Teinturerie	241 mètres
-	BROSSIER VITAL Quincaillerie, lampiste	246 mètres
-	M. ROBIN Imprimerie	252 mètres
-	Manufacture de plomb de chasse de Saint Etienne, anc. M. Joseph MARCON Manufacture de plomb, anc. Fonderie aluminium et bronze	253 mètres
-	M. RICHARD Fabrique de céramiques	261 mètres
-	M. X. LANGLOYS Pressing automatique pour nettoyage à sec des vêtements	266 mètres
-	M. NEYRET Station service	270 mètres
-	Journal de la Loire Imprimerie de journaux	272 mètres
-	SARL Grand Garage du Forez, anc. DIGONNET Station-service	283 mètres
-	MM. PIGNOL et Fils Générateur d'acétylène	287 mètres
-	M. GAYTON Christian Pressing	287 mètres
-	M. BEAUCHAUX et Fils Plomberie, zinguerie	295 mètres
-	Sté Teinturerie de la Paix (M. FAURE) Blanchisserie et teinturerie	296 mètres
-	Stanislas LABARDE Blanchisserie	297 mètres
-	M. PEREZ Antoine (ou Pérez) Atelier de décolletage	302 mètres
-	Marius-Paul ACHARD Fabrique de produits d'entretien	306 mètres
-	M. Edmond LAROCHE Station service	307 mètres
-	Sté des Peintures Astral-Celluco Dépôt de peintures et de vernis	310 mètres
-	M. DURAND Garage et station-service	311 mètres
-	M. Jean GALMICHE Pressing	313 mètres
-	M. FAURE, anc. M. RENAUDIER Forge, marteaux mécaniques	319 mètres
-	BLISSON Lampiste	322 mètres
-	M. CARDET, anc. M. GRANGER Station-service	324 mètres
-	M. FOUCHERAND Corroyage	330 mètres
-	M. Auguste OUSSAC Atelier pour l'argenterie et le biseautage des glaces	332 mètres
-	M et Mme Christian GAYTON Pressing	333 mètres
-	PRESSING NET (Mme GARNIER) Pressing	352 mètres
-	Grand Garage du Palais, anc. Garage MOURVILLIER Frères Garage et station service	354 mètres
-	Sté des Garages Réunis Garage avec station-service	361 mètres
-	BERTRAND Frères Fabrication de vernis à la gomme et à l'esprit de vin	363 mètres
-	M. Pierre COCHOIS Atelier de photogravure	371 mètres
-	M. Réboreux - Brousse Émaillage et vernissage au four de cadres pour bicyclettes	372 mètres
-	FRUDHOMME - DAGAL: anc. M. WUTRICH (ou WUTUCH) et MARTIN Garage et station service d'un hôtel ("Hôtel des Arts")	377 mètres
-	? anc. Sté MEMOS (Gérant: M. Elysée Ménard) Atelier de soudure et peinture, anc. Atelier de peinture	378 mètres
-	Ets Antoine REBOUL Fabrique de capsules métalliques	378 mètres
-	SA ESSO Standard, anc. Sté "d'Exploitation de Parking à Saint-Etienne" Station-service	380 mètres
-	M. MARTIN François Menuiserie	382 mètres
-	M. PETIT Menuiserie	382 mètres
-	M. RATTIER Station service et épicerie	388 mètres
-	H.P. SCHOTT Dépôt de plâtrerie, peinture	390 mètres
-	M. DE VILLETTE, anc. GARAMPAZZI et Cie, anc. GARAMPAZZI et FAURE Station-service, anc. Garage avec station-service	391 mètres

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
-	Manufacture Stéphanoise de Jouets Atelier d'émaillage	394 mètres
-	M. Philippe REY - Meubles QUAPRI Menuiserie avec application de vernis	396 mètres
-	M. CARRIER Gabriel Laverie de linge	397 mètres
-	Préfecture de La Loire Installation de combustion et incinérateur	399 mètres
-	M. FOURCHEGRI (Fourchégri), anc. M. Pierre MALESPINE Galvaie des métaux, anc. Fabrique d'encumes et autres grosses pièces de forge	401 mètres
-	M. CERRI Atelier de semurerie	406 mètres
-	M. Augustin NOUVET Fabrication du matériel de forain, utilisation de peinture	408 mètres
-	M. GOY, anc MM. GOY et FERRAND Garage et station service	412 mètres
-	M. BONNET Four à régénérer les molettes de briquets avec atelier de travail des métaux	416 mètres
-	M. RICHARD Station service	417 mètres
-	M. ARMAND, anc. MM. MEILLER et THUEL Atelier d'émaillage	425 mètres
-	VITANEUF - PRESSING Pressing	426 mètres
-	M. JB. PICHON (ou PICHONT), anc. ? anc. M. François SAUVIGNET Fonderie de fonte et de cuivre, anc. Vernissage et dorure d'objets	427 mètres
-	M. STARON Garage automobile, station service	431 mètres
-	DURAPOUR NEVEU et FILS Quincaillerie	431 mètres
-	Mlle MONTAGNE Station-service	434 mètres
-	Sté SAGNARD PARRAYON Fonderie de fonte	436 mètres
-	M. FRUNEL Atelier de mécanique générale avec travail des métaux	440 mètres
-	M. MOINE, anc. MOINE Frères Atelier de traitement des métaux	440 mètres
-	"Garage BERLET" (M. BERNET, anc. MARREL) Garage avec station-service	441 mètres
-	Pressing MARENGO Pressing	444 mètres
-	M. Jean-Baptiste BERNON Atelier de vernissage	444 mètres
-	Postes et Télécommunications Dépôt de liquides inflammables	444 mètres
-	MM. PONSONNET et BERNON Atelier de vernissage et ébénisterie	445 mètres
-	M. Pierre FOUZET Fonderie de zinc	446 mètres
-	Pierre TARDY Station-service	447 mètres
-	M. LEDIN Fils Atelier de fonderie et d'ajustage	448 mètres
-	M. DUTRON Mécanique Générale et pièces détachées pour cycles	451 mètres
-	M. MAREY Henri Chaudronnerie	451 mètres
-	MM. RIVIERE (Rivière) et Cie, anc. MM. RIVIERE et GOMBERVAUX Station-service	454 mètres
-	SA PARET VILLEDIEU Atelier d'apprêts, rubans et soieries et utilisation de liquides halogénés	456 mètres
-	M. SEIGE Teinturerie	456 mètres
-	Sté d'exploitation NORGE Magasin de nettoyage à sec automatique	464 mètres
-	LYS Pressing (M. BERTAZZOLI), anc. M. ABOLAY Jean Pressing	466 mètres
-	M. HOUG, anc. HOUG et ROBERT, anc. M. Jean NICOLLE, anc. ABOLAY et Cie, anc. MM. AUGER et BLETTERY "Garage Jacquard" et station-service	471 mètres
-	Pierre CARROT et Alphonse BOYER Garage et desserte d'essence	473 mètres
-	M. Jean MEILLER Atelier de polissage, nickelage des métaux	481 mètres
-	SARL Ets J. VILLEDIEU & Fils DJI	482 mètres
-	SA MISERY (Miéry) LAURENT Fabrication de lames de soies à métaux avec cabine de peinture et bains d'acides	484 mètres
-	SA BEAUFILS et Cie Atelier de plomberie et zinguerie	485 mètres
-	Lycée Claude Faunial Travail des métaux avec DJI	487 mètres
-	M. le Maire de SAINT-ETIENNE Caserne des pompiers avec un dépôt de liquides inflammables et desserte	488 mètres
-	M. J. FALANDRE Station service	488 mètres
-	M. Laurent SERRE Fonderie au creuset	489 mètres
-	Ets LARGERON, anc. MM. FAURE et LARGERON Blanchisserie et teinturerie	489 mètres
-	Pressing VITANEUF Pressing	497 mètres
-	ROCHE Pierre Ferblantier	498 mètres
-	M. BAUDET (Maison PENEL), anc. M. LEDIN Fils Atelier de quincaillerie, anc. Atelier de fonderie et ajustage	499 mètres

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
0006107316	MAIRIE DE ST ETIENNE ST ETIENNE	129 mètres
0006103466	SOULIER ST ETIENNE	199 mètres

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
0006105134	RONAL CYCLES ST ETIENNE	199 mètres
0010500240	BLAÏCH AMEUR - AB EXPORT SA ST ETIENNE	199 mètres
0006105127	PINATEL ET CHAPIUS TEXTILES ST ETIENNE	199 mètres
0006105129	PROFLOR ST ETIENNE	199 mètres
0006105148	TRACO ST ETIENNE	199 mètres
0010500169	REMY BARRERE ENGRENAGE ST ETIENNE	221 mètres
0010500098	POS ST ETIENNE	221 mètres
0010500047	DECOR STYLISE ST ETIENNE	221 mètres
0010500018	MEON ST ETIENNE	221 mètres
0006103442	BERTHIEZ ST ETIENNE	221 mètres
0006105146	AMB (EXTOP PRESS PRESSING) ST ETIENNE	221 mètres
0010500199	PELLUSSIER ST ETIENNE	221 mètres
0006105120	MORASSUTI SERIGRAPHIE ST ETIENNE	221 mètres
0006110263	TITOULET DUMAS ST ETIENNE	222 mètres
0006115153	[NC] AXIMA Réfrigération Saint Etienne ST ETIENNE	222 mètres
0003203890	[NC] LERISSEL ST ETIENNE	222 mètres
0006108879	SKURA-OCHAL S.A. ST ETIENNE	222 mètres
0006111175	POIRSON ARMURERIE ST ETIENNE	222 mètres
0006113525	UNIK SEC PRESSING ST ETIENNE	222 mètres
0003201193	GARAGE ALLIANCE AUTOS ST ETIENNE	222 mètres
0006109777	RIOUX ALEXANDRE (STATION SERVICE TOTAL) ST ETIENNE	222 mètres
0003204186	[NC] FEU VERT-ST ETIENNE ST ETIENNE	222 mètres
0010500307	OMERIN SAS ST ETIENNE	222 mètres
0006114782	THEVENIN ET OUCROT DISTRIBUTION ST ETIENNE	222 mètres
0006110670	AUTOBART COOMEMAT FRANCE ST ETIENNE	222 mètres
0003203387	GERMAN MOTORS ST ETIENNE	222 mètres
0006108287	PRESSING OUBOC ST ETIENNE	222 mètres
0006108467	ALLEGRE PUERICULTURE ST ETIENNE	222 mètres
0003201620	EPASE ST ETIENNE	222 mètres
0006113524	LYS PRESSING ST ETIENNE	222 mètres
0003202396	APFE (Association d'Insertion Professionnelle par la Formation et les Echanges) Saint-Étienne	222 mètres
0006113463	[NC] JASCOTEC ST ETIENNE	222 mètres
0003203247	MAIRIE DE ST-ETIENNE ST ETIENNE	222 mètres
0006114848	SEPSAF ST ETIENNE	222 mètres
0010500244	DREAL UT422 AFFAIRES DIVERSES ST ETIENNE	222 mètres
0006109288	PRESSING TOUTASEC ST ETIENNE	222 mètres
0006114799	[NC] MATTUTZI ST ETIENNE	222 mètres
0003204694	PL - Plastiques Industriels de la Loire ST ETIENNE	222 mètres
0003201334	Macrolot ZAC pont de l'Ane Monthieu ST ETIENNE	222 mètres
0003204472	SOUCHON Dimitriou (locataire terrain) ST ETIENNE	222 mètres
0003201441	VIGIER Georges ST ETIENNE	222 mètres
0003204243	VERNEY CARRON SA ST ETIENNE	222 mètres
0003200473	CND'AINE AGRO Saint-Étienne	222 mètres
0006105073	BERNARD & BONNEFOND ST ETIENNE	222 mètres
0006107263	ORANGE (UPRSE) EX.FRANCE TELECOM ST ETIENNE	351 mètres

Préfecture : Loire

Commune : ST ETIENNE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L.125-5 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble

11 Place de l'Hôtel de Ville 42000 ST ETIENNE
42000 ST ETIENNE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des ouvrages construits à chacun des éléments

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/07/2019	06/07/2019	06/07/2019	16/11/2019	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Foeds de la Neige	26/11/1982	28/11/1982	28/11/1982	22/12/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/08/1994	23/08/1994	23/08/1994	24/11/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Grêle	22/07/1983	23/07/1983	23/07/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/08/2002	23/08/2002	23/08/2002	09/03/2003	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/04/1986	02/05/1986	02/05/1986	20/08/1986	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2019	30/06/2019	30/06/2019	10/07/2020	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/07/1993	06/07/1993	06/07/1993	03/12/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	02/12/2003	02/12/2003	13/12/2003	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/08/2014	03/08/2014	03/08/2014	07/11/2014	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/06/1985	06/06/1985	06/06/1985	18/10/1985	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/07/2019	01/07/2019	01/07/2019	16/11/2019	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Tempête	22/07/1983	23/07/1983	23/07/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/07/2009	02/07/2009	02/07/2009	21/10/2009	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/11/2008	02/11/2008	02/11/2008	31/12/2008	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/05/1983	31/05/1983	31/05/1983	24/06/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Glissement de Terrain	01/05/1983	31/05/1983	31/05/1983	24/06/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	21/07/2020	21/07/2020	21/07/2020	14/11/2020	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/07/1983	23/07/1983	23/07/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/06/2019	15/06/2019	15/06/2019	23/10/2019	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le

25/09/2023

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Nom du vendeur ou du bailleur



Nom de l'acquéreur ou du locataire

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°	2019.1428	du	24/12/2019	mis à jour le
	Adresse de l'immeuble		code postal ou Insee	commune
	11 place de l'Hôtel de Ville		42000	SAINT-ÉTIENNE

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

<input checked="" type="checkbox"/>	L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB	révisé	approuvé	date	1	oui	non	X
-------------------------------------	---	---------------	-----------------	-------------	----------	------------	------------	----------

1 Si oui, nom de l'aérodrome :

>	L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation	2	oui	non	X
	2 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui	non	

<input checked="" type="checkbox"/>	L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB	révisé	approuvé	date	1	oui	non	X
-------------------------------------	---	---------------	-----------------	-------------	----------	------------	------------	----------

1 Si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

>	L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :			
	zone A¹	zone B²	zone C³	zone D⁴
	forte	forte	modérée	

1 (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

2 (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

3 (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au->

[bruit-peb](#)

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de
peut être consulté à la mairie de la commune de ...**SAINT-ÉTIENNE**
.....
où est sis l'immeuble.

Vendeur / Bailleur

AURALAW Huissiers de Justice Associés

Acquéreur / Locataire

Date / Lieu 02/10/2023

à

LA FOUILLOUSE

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>



Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –
ERP - Accessibilité Handicapés

Déclaration d'absence de sinistre indemnisé

En application des articles L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, [REDACTED] sis 11 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT-ÉTIENNE

atteste par la présente,

- que mon bien situé,

11 place de l'Hôtel de Ville
42000 SAINT-ÉTIENNE

N'a fait l'objet d'aucune indemnisation au titre d'un ou plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle ou technologique, pendant la période où j'ai été propriétaire. (En application des dispositions du code des assurances)

et

- Qu'aucune information concernant une indemnisation antérieure ne m'a été transmise.

Fait pour valoir ce que de droit,

Rédigé et signé en deux exemplaires.

Fait le 02/10/2023, à LA FOUILLOUSE

[REDACTED] Agence Diagnostic Immobilier

1/1

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482	
ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX	



Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie
Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique –
ERP - Accessibilité Handicapés

SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° [REDACTED] 7342 26.09.23

Autorisation ASN



15/09/2020 10:49
Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant

Activité

Activité exercée

Activité exercée : Détention et utilisation

Autorisation existante

Existence d'une autorisation

Existence d'une autorisation : Oui

Une activité nucléaire concernant exclusivement la détection de plombs dans les peintures ?

Veuillez indiquer le n° SIGIS figurant sur votre autorisation : T420310

Veuillez indiquer la référence du courrier de votre autorisation : CODEP-LYO-2015-033910

Motif de la déclaration

Déclaration

Nature de la déclaration : Modification d'une précédente déclaration

Déclarant

Déclarant (représentant de la personne morale ou personne physique responsable de l'activité nucléaire)

Qualité : Représentant de la personne morale

Civilité : M.

Nom : MICHAUD

Prénom : Laurent

Téléphone : 0611270328

Courriel du déclarant : contact@agence-diagnostic-immobilier.com

Fonction : Gérant

Établissement

Dénomination ou raison sociale : AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Page 1 sur 3

Agence Diagnostic Immobilier

1/6

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX



Statut juridique : Société à responsabilité limitée (SARL)

N° SIRET : 49529819200016

Adresse : ALLÉE DU MOULIN SAINT PAUL

Code postal : 42480

Ville : Fouillouse

Téléphone : 0477466939

Courriel pour tous les échanges liés aux téléservices : contact@agence-diagnostic-immobilier.com

Chef d'établissement

Civilité : M.

Nom : MICHAUD

Prénom : Laurent

Courriel : contact@agence-diagnostic-immobilier.com

Utilisation des appareils

Activité

Type d'activité : Utilisation de sources scellées à des fins industrielles ou scientifiques

Catégorie (utilisation principale) : Détection de plomb dans les peintures

Radionucléide	Activité maximale détenue en MBq	Activité maximale utilisée en MBq	Nb total de sources	Dont mobiles
109Cd	2960	2960	1	1

L'activité nucléaire inclut-elle une activité de transport? : Oui

Source(s) :

Local et service de détention ou d'utilisation au sein de l'établissement déclaré en page 4. Si l'établissement est différent, merci de faire une déclaration distincte.

Bureau

Organisation de la radioprotection

Conseiller en radioprotection 1

Civilité : M.

Nom : MICHAUD

Prénom : Laurent

Téléphone : 0611270328

Page 2 sur 3

2/6

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX



Courriel : contact@agence-diagnostic-immobilier.com

Statut : Interne

Finalisation de la déclaration

Finalisation de la déclaration

Dans le cas d'une source de rayonnements ionisants mobile, le responsable de l'activité nucléaire tient à la disposition de l'Autorité de sûreté nucléaire la liste des lieux où la source mobile est utilisée.

Le déclarant tient en permanence à disposition des autorités compétentes et des organismes agréés chargés des contrôles de radioprotection ou de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire les justificatifs attestant de l'exactitude des informations de sa déclaration.

Le déclarant confirme que les prescriptions générales imposées pour que l'exercice de ses activités relève du régime de la déclaration sont respectées.

Déterminez-vous d'autres sources inférieures aux seuils? : Non

Page 3 sur 3

3/6

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX



Certificat de compétence Amiante avec mention



Agence Diagnostic Immobilier

4/6

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX



Certifications DPE, ÉLECTRICITÉ, GAZ, PLOMB



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°146

Monsieur MICHAUD Laurent

DPE individuel Selon arrêté du 24 décembre 2021	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 04/12/2022 :- Date d'expiration : 03/12/2029
Electricité Selon arrêté du 08 juillet 2008	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 17/12/2018 :- Date d'expiration : 16/12/2023
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 04/12/2022 :- Date d'expiration : 03/12/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 04/12/2022 :- Date d'expiration : 03/12/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 05/12/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANÉJAN
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www.lcp-certification.fr
Tel : 05.33.89.39.30
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022



Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE – PRIX



Attestation sur l'honneur

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné *T. NICHAUD* atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R.271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir des états, constats, et/ou diagnostic du Dossier de Diagnostic Technique.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification et mon attestation d'assurance.

M. NICHAUD

Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER
Allée du Moulin St Paul
42480 LA FOUILLOUSE
Tél. 04 77 46 69 39
RCS 495 298 192 - APE 7120 B

